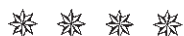


# DEPARTEMENT DE L' AISNE



Direction Départementale des Territoires



Demande d'autorisation d'exploitation par la société MET le Mont-Hussard,  
d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie  
mécanique du vent dénommée :

Parc éolien « MONT D'ORIGNY , ORIGNY-SAINTE-BENOITE »  
Sur les communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE



Enquête Publique du 14 juin 2013 au 16 Juillet 2013

**Rapport du Commissaire Enquêteur**

à Monsieur le Préfet de l'Aisne

# SOMMAIRE

<b>RAPPORT D'ENQUETE</b> .....	3
<b>I PREPARATION DE L'ENQUETE</b> .....	3
<b>II Présentation du DDAE : Dossier de Demande d'autorisation d'exploitation</b> .....	4
21 Généralités	4
22 l'objet de la demande	4
<b>III MODALITES PRATIQUES</b> .....	4
31. Formalités	4
32. Exposé de la demande	5
33. Visite des lieux	5
<b>IV PUBLICITE</b> .....	6
41. Parutions dans la presse :	6
42. Avis d'affichage	6
43. Communication de la société MET le Mont-Hussard	8
44. Réunion d'information du public	8
45. Autres informations et diffusions	9
<b>V DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	10
51. Composition du dossier d'enquête ouvert au public:	10
52. Avis du commissaire enquêteur sur la présentation et le contenu du dossier :	11
53. Registre d'enquête publique :	12
<b>VI ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER</b> .....	12
<b>VII DEROULEMENT DE L'ENQUETE</b> .....	12
71. Participation	13
72. Demande de prolongation d'enquête :	16
73. Avis des maires de Mont d'Origny et d' ORIGNY-SAINTE-BENOITE	16
74. Clôture de l'enquête / Observation	17
<b>VIII ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</b> .....	18
81. Analyse des avis des Organismes associés	19
82. Analyse du projet :	20
83. Analyse des observations portées au registre.	22
831 - Analyse globale par item	22
832 - Analyse de chacun de ces items	25
833 - Analyse des contre-propositions.	32
834 - Analyse et avis du Commissaire Enquêteur sur chaque observation nominative,	34
84. Mémoire en réponse de la Société MET le Mont-Hussard,	44
85. Synthèse de ces analyses et premières conclusions:	45
<b>CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :</b> .....	45
<b>LISTE DES ANNEXES :</b> .....	47



## Direction Départementale des Territoires



### Département de l'Aisne



Demande d'autorisation d'exploitation par la société MET le Mont-Hussard,  
d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie  
mécanique du vent dénommée :

Parc éolien « MONT D'ORIGNY , ORIGNY-SAINTE-BENOITE »

Sur les communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE



# RAPPORT D'ENQUETE



## I PREPARATION DE L'ENQUETE

En 2007, La société EVELOP réalise les premiers repérages et études pour la création d'un parc d'éoliennes sur les communes de MONT D'ORIGNY ET ORIGNY-SAINTE-BENOITE. Suite à diverses difficultés la société EVELOP a cessé ses activités et ce projet a été cédé à la société MAIA – Eolis. Celle-ci a créé le 2 juillet 2010, la société «MET le Mont-Hussard ». Cette société a complété les permis de construire et a déposé ce dossier de Demande D'Autorisation d'Exploitation le 30 janvier 2012.

Conformément aux codes de l'urbanisme et de l'environnement, ce projet doit faire l'objet d'une enquête publique ; depuis la loi du 12 Juillet 2010, la création de parc éolien est soumise à la réglementation ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, sous la rubrique 2980.

Le 30 janvier 2012, M. Christian BROY, gérant de MET le Mont-Hussard, dépose à la Préfecture de l'Aisne, une demande d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, pour ce parc d'Origny. Celle-ci a été complétée le 15 février 2013.

Le 11 avril 2013, ayant jugé le dossier recevable, M. le Préfet de l'Aisne demande par courrier à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, désignation d'un commissaire enquêteur.

- *Annexe 1 – courrier du 11/4/13 : demande au TA de la désignation d'un Commissaire Enquêteur*

MME LA PRESIDENTE du Tribunal Administratif d'Amiens désigne M. Alain Rodier comme commissaire enquêteur, par sa décision du 23 avril 2013- N° E 13000136 /80

- *Annexe 2 – Décision du 23/4/13, désignation du Commissaire Enquêteur*

Conformément à la réglementation du code de l' environnement (notamment les articles R.512-14 et suivants), Monsieur le Préfet de l'Aisne nomme M. Alain Rodier comme commissaire enquêteur pour mener l' enquête publique, par Arrêté Préfectoral en date du 14 mai 2013

Dans ce même Arrêté Préfectoral Il fixe également les dates de l'enquête publique du 14 juin 2013 au 16 Juillet 2013.

. Cinq permanences seront tenues:

- **vendredi 14 juin 2013 de 9h00 à 12h00 en mairie d'Origny-Sainte-Benoîte**
- **Samedi 22 juin 2013 de 15h00 à 18h00 en mairie de Mont d'Origny**
- **Lundi 1<sup>er</sup> juillet de 9h00 à 12h00 en mairie d'Origny-Sainte-Benoîte**
- **Mercredi 10 juillet de 15h00 à 18h00 en mairie de Mont d'Origny**
- **Mardi 16 juillet de 15h00 à 18h00 en mairie d'Origny-Sainte-Benoîte**

- *Annexe 3 – Arrêté Préfectoral du 14 mai 2013*

## **II Présentation du DDAE : Dossier de Demande d'autorisation d'exploitation**

*(Document de référence : Demande d'autorisation d'exploitation de la MET le Mont-Hussard )*

### **21 Généralités**

En 2007, La société EVELOP basée à Soissons entame les études et démarches pour l'implantation de ce parc ; elle dépose un premier permis de construire le 4/2/2008 qui reçoit un avis globalement favorable. Par la suite, la société MET le Mont-Hussard rachète le projet et dépose son dossier de Demande d'autorisation d'exploitation.

### **22 l'objet de la demande**

La demande de la Société MET le Mont-Hussard porte sur la construction de 7 éoliennes de puissance unitaire nominale de 3,4 MW , réparties sur les deux communes à raison de quatre machines sur la commune de MONT D'ORIGNY et trois sur la commune d' ORIGNY-SAINTE-BENOITE. Elles seront disposées suivant deux lignes courbes épousant les espaces libres sans contraintes de voisinage ou impacts rédhibitoires.

## **III MODALITES PRATIQUES**

### **31. Formalités**

- L'organisation générale de l'enquête a été définie par l' Arrêté Préfectoral du 14 mai 2013

- le nombre de permanences du commissaire enquêteur est de cinq ; leur durée est de 3 heures. Elles sont réparties sur différents jours de la semaine, y compris le samedi, durant les matinées ou après-midi, ceci afin de permettre à tout public de participer à cette enquête selon ses contraintes d'horaires professionnels ou familiaux.

### **32. Exposé de la demande**

La demande d'autorisation d'exploitation m'a été présentée au cours d'une réunion le 7 juin dans les locaux du centre technique de MAIA-EOLIS à Estrées Deniecourt, dans la SOMME, en présence des personnes de la Société MET le Mont-Hussard : MM. Bertrand DEVOSSEL en charge du développement de projet, M. GARDET, élève-ingénieur et stagiaire de l'ENSIASET de Toulouse, , ainsi que de M. Nicolas DELAHAYE, Directeur du développement de MAIA-EOLIS. Les deux commissaires enquêteurs, MM. Bague et Rodier, suppléant et titulaire, étaient présents.

Cette réunion qui s'est déroulée toute la journée a permis de :

- exposer le projet de MAIA & MET
- poser la cinquantaine de questions suscitées et émergées lors de la lecture du projet
- Visiter le centre technique et notamment la salle de pilotage et surveillance de tous les parcs éolien gérés par MAIA en France. Cette visite, aussi instructive qu'intéressante pour le dossier, fut exposée par le responsable d'exploitation. Elle a permis de constater de visu, les nombreux paramètres de suivi d'exploitation. Ils permettent de :
  - Optimiser et suivre la production
  - L'adapter aux besoins des clients : ERDF, EDF et leurs clients finaux
  - Planifier les maintenances prédictive, préventive et palliative
  - Suivre celles-ci en temps réel, ne serait-ce que pour assurer la sécurité des intervenants.
  - Intervenir à tout instant pour ralentir ou arrêter une machine

Ces responsables de MAIA-EOLIS ont répondu sans difficulté apparente, censure ou réserve, aux questions, éclaircissements et précisions demandées. Les quelques ambiguïtés relevées à la première lecture du dossier ont été levées immédiatement. Aucun point n'est resté en suspens. La même transparence a été manifestée par MAIA-EOLIS lors des contacts pris tout au long de l'enquête publique.

### **33. Visite des lieux**

A l'issue de cette réunion, la société MET le Mont-Hussard nous a fait visiter les différents points d'implantation et repérer les différents impacts.

Nous avons visité les deux communes et les principaux points d'où ces machines seront les plus visibles. Pour cela, nous avons visualisé parallèlement le site et les photomontages.

Les vues des parcs voisins de Hauteville et Noyales permettent également de se figurer et estimer l'impact visuel de machines similaires. La météorologie du jour : nuageuse avec éclaircies, nous a permis de visualiser le rendu des mats, sous le soleil : blanc brillant, éclatant et sous les nuages : gris terne. Ceci illustre parfaitement la difficulté de masquer au minimum ces machines. Le blanc cassé choisi pour les mats est le meilleur compromis qui ne parvient pas à atténuer quelque peu ce visuel.

Les quatre affichages sur le terrain ont pu être visualisés et contrôlés. Nous avons constaté leur présence et leur conformité.

J'ai pu constater sur place la parfaite concordance entre le dossier, les plans et la réalité du projet.

J'ai pu vérifier également l'environnement des installations futures et, notamment, l'environnement naturel et urbain ainsi que le voisinage des 7 machines.

L'habitat le plus immédiat se situe à la sortie de la commune de Mont d'Origny vers Guise, soit à plus de 700m de l'éolienne N° 1.

## IV PUBLICITE

La publicité a été réalisée en trois axes principaux :

### 41. Parutions dans la presse :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté en date du 14 mai 2013 de M. le Préfet de L'Aisne, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci, Cet avis est paru dans : **L'Union du 23 mai 2013 et dans l'Aisne Nouvelle du 23 mai 2013**

**Une seconde parution a été réalisée le 1<sup>er</sup> septembre, le premier jour de l'enquête publique dans ces deux journaux.**

- *Annexe 4 – avis de parutions dans les deux journaux : 4 pages*

### 42. Avis d'affichage

Il a été transmis à toutes les communes concernées, cet avis était également disponible et répertorié sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne.

Les certificats d'affichage de chacune des mairies ont été adressés à la Direction Départementale des Territoires, bureau de l'environnement.

Cet avis d'affichage a été apposé également sur les quatre chemins d'accès aux futures machines. L'avis réglementaire est conforme dans sa présentation aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Ces affichages ainsi que les deux affichages en mairie des deux communes de l'enquête publique ont été contrôlés par huissier de justice, Me Marie Hélène DESPREZ les 29 mai et 16 juillet 2013. chacun pourra voir dans l'annexe du procès-verbal de l'Huissier, les clichés pris in situ, de ces affichages.

- *Annexe 5 - avis d'affichage de l'enquête publique*
- *Annexe 6 – plan d'affichage des quatre panneaux sur site*
- *Annexe 7 – PV du Huissier de justice en 24 pages*

Ces affichages ont été vérifiés par le commissaire enquêteur, sur trois dates : les 11, 14 et 22 juin 2013, selon le tableau ci-dessous (certaines d'entre elles ont également été vérifiées, à nouveau, à l'occasion de passages avant ou après les permanences) :

- Il n'a été constaté qu'un seul écart sur la commune de Sissy le 14 juin.
- Ce point a été corrigé fin juin, après contact avec M. Le Maire que j'ai pu joindre sur son lieu de villégiature. Il m'a affirmé que cet affichage avait été fait à l'intérieur de la Mairie. Nous avons convenu qu'il était préférable de le dupliquer à l'extérieur, ce que M. le Maire organisa immédiatement. J'ai pu le constater le jour d'ouverture de la troisième permanence du 1<sup>er</sup> Juillet de l'enquête publique.
- Quelques communes ont affiché un format réduit de l'affiche (A4 en place du A3 original, ceci en raison de l'exiguïté de certains panneaux et la multiplicité des nombreux avis. N'étant pas réglementé, nous considérons ce point comme mineur, ce format ne nuit pas à la visibilité ni à la lisibilité de l'avis, comme je l'ai constaté, in situ.
- La commune de Mont d'Origny a également dupliqué cet affichage sur deux panneaux de la commune. M. Bayard m'a signalé la disparition de l'un deux lors de l'avant dernière permanence. Cet affichage est supplémentaire à ceux requis réglementairement, cet enlèvement n'est donc pas bloquant. J'ai demandé à M. BAYARD de le remplacer.



- Nous verrons dans les observations du public, que M. FAGLIN de Villers-le-Sec, nous a signalé l'absence de deux affichages le 16 juillet lors de la dernière permanence:
  - A Ribemont : j'ai compris que M. FAGLIN avait uniquement consulté le petit affichage devant la mairie et pas le principal qui se trouve en vis-à-vis de l'autre coté de la rue. Cet affichage est particulièrement soigné dans cette commune puisqu'il y a plusieurs grands panneaux dont le premier est réservé exclusivement aux enquêtes publiques. Nous l'avons vérifié.
  - A Parpeville : j'ai contacté Mme le Maire, le 17 juillet, qui m'a certifié que l'avis est resté jusqu'au 11 Juillet, date à laquelle, il a été demandé à l'employé communal d'afficher un avis de plusieurs pages ; devant l'exiguïté des panneaux, celui-ci a remplacé le A3 de l'avis par les 4 pages du nouvel avis.  
par ailleurs, M. Eric MARCHAND de Parpeville, était présent lors de l'exposé de M. FAGLIN lors de la dernière permanence. En tant qu' élu de la commune incriminée, je ne l'ai pas entendu intervenir pour expliquer ou défendre cet écart. Si son droit de citoyen est d'exposer son opposition à ce projet, il est aussi de son devoir d' élu de faire respecter les lois de la République, ne serait-ce que dans ce détail de défaut temporaire d'affichage.
- De même, M. DESAILLY de Regny, nous a signalé l'absence de l'affichage à Thenelles. Je suis repassé par cette commune le 16 juillet à 19H30. Par chance, M. le Maire était présent devant la maison commune. Il m'a expliqué que le 2<sup>ème</sup> panneau avait été dégradé et remplacé dans la semaine. Il supposait que l'employé communal n'avait pas ou pu replacer l'avis, celui-ci ayant pu être détérioré ou disparu lors de la dégradation.
- Ces deux écarts sont donc réels, mais nous les considérons comme mineurs en raison de :
  - La présence de l'avis durant plus d'un mois, de début juin (affichage requis 15j. avant l'ouverture) à début voire 11 juillet.
  - De l'impact limité, puisque seules deux voire trois communes sur 23 ont été impactées durant quelques jours seulement.

J'ai donc constaté et photographié leur présence ou absence, aux dates précitées, lors des permanences et lors des passages dans certaines de ces communes ou parcelles à l'occasion de ces mêmes permanences.

**Tableau de synthèse des contrôles des affichages :**

Liste des communes	AFFICHAGE	DATE	OBSERVATION
AUDIGNY,	CF	14 juin 2013	
BERNOT,	CF	11 juin 2013	
FIEULAINÉ,	CF	22 juin 2013	
FONTAINE-NOTRE-DAME,	CF	22 juin 2013	
GUISE,	CF	14 juin 2013	
HAUTEVILLE,	CF	11 juin 2013	
LA FERTE-CHEVRESIS,	CF	14 juin 2013	
LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT,	CF	14 juin 2013	Et le 10/7/2013
MACQUINY,	CF	11 juin 2013	
MARCY,	CF	22 juin 2013	
MONT D'ORIGNY,	CF	11 juin 2013	Et à chaque permanence en cette commune
MONTIGNY-EN-ARROUAISE,	CF	22 juin 2013	
NEUVILLETTÉ,	CF	11 juin 2013	
NOYALES,	CF	11 juin 2013	

ORIGNY-SAINTE-BENOITE,	CF	11 juin 2013	Et à chaque permanence en cette commune
PARPEVILLE,	CF	14 juin 2013	Absent du 11 au 16/7/2013
PLEINE-SELVE,	CF	14 juin 2013	
PROIX,	CF	14 juin 2013	
PUISLEUX-ET-CLANLIEU,	CF	14 juin 2013	
REGNY,	CF	22 juin 2013	
RIBEMONT,	CF	14 juin 2013	
SISSY,	CF	22 juin 2013	Absente en extérieur le 14/6 et 22/6 OK les 1/7, 10/7 à 22h30 et 16/7/2013 à 19h50
THENELLES	CF	14 juin 2013 et 16/7/2013	Absent suite à détérioration 1ère semaine de juillet
VILLERS-LE—SEC	CF	14 juin 2013	

#### **43. Communication de la société MET le Mont-Hussard**

Cette société a déployé une communication qu'elle a qualifiée de mesurée. Les deux communes l'ont ressentie comme insuffisante et frustrante. Elles nous ont confié leur impression d'avoir été tenues à l'écart, voire court-circuitées. D'autres promoteurs éoliens concurrents auraient eu une approche plus directe. Les élus rencontrés reprochent tous à MAIA de ne pas les avoir directement contactés. Vis-à-vis de leurs administrés, ils déplorent également que la société promotrice n'ait pas organisé d'exposition ou de réunion d'information publique de présentation du projet en particulier ou de l'industrie éolienne en général. Nous verrons que lors des permanences, certains visiteurs font état également de ce défaut d'information. De ce fait les municipalités n'ont pas fait de publicité complémentaire par affichage, bulletin municipaux ou diffusion dans les boîtes aux lettres.

Les contacts de MAIA ont été pris directement avec les agriculteurs, certaines rivalités ou frictions se seraient ainsi produites. Nous n'avons pas eu d'échos en ce sens de la part des intéressés qui sont venus nombreux aux permanences. Le seul débat de la dernière permanence opposait un agriculteur de Mont d'Origny à des extérieurs aux deux communes.

Dans le contexte actuel du développement éolien où l'on constate une amplification de l'opposition active de certaines personnes ou associations, la question du choix stratégique de la communication se pose :

- ou se limiter à la stricte communication réglementaire comme c'est le cas présent ?
- ou faire une publicité en amont pour « vendre » la technologie et le projet, au risque de susciter une forte mobilisation contre le projet ?

La meilleure option de ce dilemme aurait été d'en débattre avec les élus de ce terroir et de convenir avec eux de la nécessité de cette publicité et de définir ensemble de la forme quelle pourrait prendre. A charge pour le financeur, en l'occurrence, la Sté MAIA, d'en fixer l'ampleur.

#### **44. Réunion d'information du public**

En raison de la stratégie de MAIA EOLIS citée plus haut, il n'y a pas eu de réunion spécifique sur ce projet. Néanmoins nous avons été informés de deux réunions relativement récentes sur le sujet :

- 1) le 22 novembre 2011, la SICAE de l'Aisne (société d'intérêt collectif agricole d'électricité), distributeur local d'électricité a organisé avec M. WALLET, maire de NEUVILLETTE une réunion d'information sur ce sujet en cette commune.



2) En juin 2012, la Sté OSTWIND a organisé une réunion d'information à Origny-Sainte-Benoîte sur le projet concurrent qu'elle développe sur la même communauté de communes.

Tous les habitants de la communauté de commune du Val d'Origny, étaient conviés à ces réunions. Nous n'avons pas eu de demande formelle et structurée de réunion d'information. Dans le brouhaha de la 4<sup>ème</sup> permanence de Mont d'Origny, il y a eu quelques remarques acerbes du déficit d'information de la part de la municipalité. Dans ce contexte, il était difficile de discerner quelle était la part de la rancœur et opposition à la municipalité de la part de l'opposition purement liée au projet ?

#### **45. Autres informations et diffusions**

Entre les deux permanences à Mont d'Origny a été diffusé un tract anonyme. Ce tract est cependant facilement identifiable comme étant le fait d'opposants au projet. Il était très probablement produit par un des signataires des observations opposées sur Mont d'Origny. Il a été diffusé dans toute la commune.

Il a contribué à la diffusion de l'information et est certainement responsable, pour une grande part, de la forte mobilisation lors de la permanence du 10 juillet .

La présence du correspondant local du Courrier Picard lors de cette même permanence a donné suite à un article paru dans ce quotidien le lendemain 11 juillet.

Ces deux diffusions ont donc contribué à la publicité de l'enquête publique.

Pour mémoire, bien qu'ils soient parus après la clôture de l'enquête publique, nous citons deux publications :

- une information diffusée dans chaque foyer communal, le 17 juillet, par le Maire de Mont d'Origny qui est en fait, la réponse au tract anonyme. Elle précise la position des élus sur ce projet.
- Un second article du Courrier Picard à cette même date du 17 juillet faisant suite au passage de la reporter de Saint-Quentin de ce quotidien lors de la dernière permanence du 16 juillet 2013.

Nous avons renforcé la signalisation lors de cette dernière permanence, la mairie étant fermée l'après midi en cette période estivale, le commissaire enquêteur a apposé deux A4 dirigeant le public vers la salle de permanence, à l'entrée du portail et de l'accueil de la mairie peu après le début de la permanence vers 15h10.

Les certificats d'affichage attestés par les 23 communes, ont été directement adressés à la préfecture.

- *Annexe 8 - tract « note d'information aux habitants de la commune de Mont d'Origny »*
- *Annexe 9 - article du 11/7/2013 du Courrier Picard.*
- *Annexe 10 - note « Informations » de M. le Maire de Mont d'Origny*
- *Annexe 11 - article du 17/7/2012 du Courrier Picard (version numérique extraite du site du journal)*

En conclusion de ce chapitre sur l'information, nous constatons donc une bonne information réglementaire sur cette enquête publique, mais un déficit d'information en amont, émis par le public, comme les élus.

## V DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

### 51. Composition du dossier d'enquête ouvert au public:

Le dossier a été établi par la société MAIA EOLIS, certaines parties ont été sous-traitées à des bureaux d'études comme l'étude d'impact sous-traitée au cabinet HELP.

Les documents mis à disposition du public se composent de :

1. L'Arrêté Préfectoral du 14 mai 2013
2. l'avis de l'Autorité environnementale (DREAL) du 21 mai 2013
3. l'avis de l'enquête publique en format A3, ainsi que les courriers d'accompagnement de l'envoi de ces pièces réglementaires.
4. la lettre ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
5. l'étude d'impact de l'installation sur son environnement,
6. son résumé non technique.
7. Cette étude est accompagnée d'une pochette comportant différentes annexes techniques,
  - a. Etude écologique
  - b. L'étude paysagère
  - c. Carnet de photomontages pour cette étude
  - d. L'étude de visibilité
  - e. La liste détaillée des mesures compensatoires
  - f. L'étude acoustique
  - g. L'étude des battements d'ombre
  - h. Les courriers reçus des organismes et administrations
  - i. Champ électromagnétique
  - j. Fondations éoliennes
  - k. Caractéristiques techniques des éoliennes
  - l. coordonnées géographiques des éoliennes
8. une étude de dangers
9. son résumé non technique,
10. une notice hygiène et sécurité.
11. - une pochette cartes et plans de situation du parc comprenant :
  - une carte au 1/25 000e sur laquelle est indiquée l'emplacement de l'installation projetée,
  - 3 plans à l'échelle 1/2 500e de l'installation et de ses abords,
  - 11 plans à l'échelle 1/500e, indiquant les dispositions projetées de l'installation.

#### **ANNEXES de la lettre ICPE :**

- ANNEXE 1 : Contenu du présent dossier ICPE
- ANNEXE 2 : Engagement de paiement des frais liés à la procédure
- ANNEXE 3 : Extrait K-bis du demandeur
- ANNEXE 4 : Plan de situation du projet global au format A3
- ANNEXE 5 : Schéma explicatif de l'éolienne
- ANNEXE 6 : Autorisations d'implantation
- ANNEXE 7 : Avis sur la remise en état du site
- ANNEXE 8 : Lettre d'engagement (Signature des conventions d'exploitation/maintenance)
- ANNEXE 9 : Convention d'exploitation
- ANNEXE 10 : Contrat de maintenance et service
- ANNEXE 11 : Présentation des effectifs exploitation/maintenance/expertise

ANNEXE 12 : Comptes consolidés (2011, 2010, 2009, 2008)

ANNEXE 13 : Lettre de confort OSEO

ANNEXE 14 : Plan d'affaires prévisionnel

ANNEXE 15 : Plan de financement

ANNEXE 16 : Autorisations liées aux radars et aides à la navigation aérienne

ANNEXE 17 : Justification du dépôt de la demande de permis de construire

Le vendredi 14 juin 2013, à l'ouverture de l'enquête de même que dans l'autre commune, j'ai contrôlé puis paraphé ces documents. Au cours de mes quatre autres permanences j'ai vérifié la présence de toutes les pièces constituant le dossier d'enquête.

## **52. Avis du commissaire enquêteur sur la présentation et le contenu du dossier :**

Le dossier de demande d'autorisation d'exploitation est de présentation soignée, le projet est présenté de manière exhaustive.

Les résumés non techniques synthétisent correctement les chapitres correspondants, dont l'abord est souvent ardu et difficile au profane.

Les annexes sont complètes et détaillées, les plans sont à une échelle suffisante pour une lecture aisée. Il faut noter positivement la qualité de ce dossier, à la fois complet et détaillé.

On ne peut que regretter qu'il soit peu aisé d'accès. Le principal obstacle est le volume et la multiplicité des cahiers : sans compter les plans, on arrive à près de 20 cahiers d'importance très diverses.

Cette inflation documentaire ne peut être imputée totalement aux pétitionnaires : elle est le résultat d'une législation mouvante et prolifique. Le toujours plus des demandes des services de l'état sans élagage du superflu contribue aussi à rendre ces dossiers toujours plus touffus et difficiles d'accès pour le public.

Cette critique ne vise qu'à **rendre plus aisée et efficace la consultation et l'expression du public** voulue par le législateur, même au niveau européen (convention d'Aarhus)

Nous savons que réunir la simplicité et l'exhaustivité est une gageure. Néanmoins nous suggérons autant que regrettons de ne pas avoir suivi ces règles simples :

- 1) privilégier un accès hiérarchisé :  
la lettre ICPE ainsi que les deux résumés non techniques qui sont très bons, pourraient être regroupés en un seul document d'entrée avec deux plans au 1/25000<sup>ème</sup> et 1/2500<sup>ème</sup>, servants de références.
- 2) éviter les innombrables redites en privilégiant les renvois aux références ci-dessus.
- 3) Regrouper les 17 annexes en quelques gros item : l'écologie, le visuel, le sonore, les données techniques.
- 4) Disposer quelques intercalaires ou onglets dans les grosses études d'impact et de danger. Ils en faciliteraient l'accès comme la recherche détaillée.

Néanmoins avec un minimum de pratique, un profane comme le commissaire enquêteur, peut plus ou moins rapidement retrouver tous les renseignements désirés. Ceux qui apparaissaient absents ou diffus, ont été éclaircis sans difficulté par la société MET le Mont-Hussard lors de la réunion du 4 juin 2013.

Pour le public, il en est tout autre, apparemment, une seule personne (M. DESAILLY), sur les 47 visiteurs, avait une connaissance minimale du dossier.

On peut regretter également que la société MET LE MONT-HUSSARD n'ait pas affiché une synthèse des retombées financières pour les collectivités et les privés. Cette réserve habituelle, bien française, vis-à-vis de l'argent, occulte ainsi un atout pourtant très positif de ce projet (voir §83).

**Les principaux impacts sur l'environnement** sont listés exhaustivement ; ils se résument aux effets sur l'avifaune, chiroptères qui restent limités.

**L'impact cultural** est semble-t-il, correctement compensé financièrement par les agriculteurs.

Pour le public, l'impact le plus marquant reste le **visuel paysager** et plus accessoirement le bruit.

Nous avons fait remarquer à la société MAIA que ces études paysagères sont relativement peu représentatives. Par expérience, du parc de Clastres, il est certain qu'un format de photo panoramique, fut-il en A3, ne peut parfaitement rendre la réalité d'un engin de 80m de haut (125 avec les pales).

La meilleure approche est de se rendre sur site en ayant le photomontage en main. Il permet de mieux imaginer le rendu visuel du parc depuis chaque point particulier.

La visualisation des parcs voisins de Noyalles et Hauteville, permet d'imaginer le futur visuel et surtout des proportions des machines autant que de leurs couleurs et rendu.

Nous avons déploré l'absence de photomontage pour l'éolienne E1, la plus proche et impactante pour les riverains ; cette absence ouvre la porte à tous les procès d'intention à l'encontre du promoteur...

**L'étude de danger et la notice sécurité/ hygiène**, ne conduisent qu'à des risques notables et maîtrisés pour les intervenants techniques. Nous avons suggéré à MAIA de compléter les indicateurs sécurité de graphe gravité fréquence ! mieux que de long discours, ces figurations qui deviennent usuelles et parlantes, illustreraient parfaitement la très bonne performance en matière de sécurité de cette filière de production énergétique : peu d'accidents, de faible gravité, et surtout en constante régression tant en fréquence qu'en gravité. Ils figurent **l'avenir de ce mode en regard d'autres potentiellement plus impactants en sécurité comme le nucléaire ou les hydrocarbures, gaz ou pétrole.**

### **53. Registre d'enquête publique :**

Conformément aux prescriptions usuelles, le 14 juin 2013, premier jour de l'enquête, j'ai coté, paraphé et ouvert le registre d'enquête.

La clôture de ce registre a été effectuée par mes soins, en fin d'enquête le mardi 16 juillet 2013 à 18h00.MM. le Maire de MONT D'ORIGNY et le 1<sup>er</sup> adjoint d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE ont également signé pour la clôture des registres.

## **VI ACCES DU PUBLIC AU DOSSIER**

Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture des 2 mairies, pendant les 32 jours d'ouverture de l'enquête publique.

A Origny-Sainte-Benoîte de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00 du lundi au vendredi

A Mont d'Origny de 15H00 à 17H00 le mardi, de 16H à 18h00 le jeudi et de 14h à 16h00 le vendredi;

Ainsi que pendant toute la durée des permanences.

Pour recevoir les observations du public, j'ai tenu 5 permanences aux endroits, jours et heures prévus au § I

## **VII DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

L'enquête publique relative à la demande de permis de construire 7 éoliennes par la Société MET le Mont-Hussard sur le territoire des deux communes d'Origny-Sainte-Benoîte et Mont d'Origny s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 14 juin au mardi 16 juillet 2013.

Elle a suivi un déroulement normal, sans manifestation anormale ou réellement excessive.

## **71. Participation**

### **1. Au cours de la première permanence du vendredi 14 juin 2013 de 9h00 à 12h00, à Origny-Sainte-Benoîte, sont venus :**

- M. Benoît DANRE de Mont d'Origny ; il y exerce la profession d'agriculteur et est concerné par l'implantation de l'éolienne E2 sur la parcelle qu'il exploite et dont ses parents sont propriétaires. Il consulte le dossier, il se déclare favorable à ce projet.
- M. Jacques POURRIER de Mont d'Origny qui est propriétaire d'une parcelle où se situera l'éolienne E5. il est globalement favorable et ne dépose pas de remarque.

### **2. Au cours de la 2ème permanence du samedi 22 juin 2013 de 15h00 à 18h00 à Mont d'Origny nous avons reçu :**

- M. André COLIN, de Mont d'Origny. Il est propriétaire de la parcelle où sera située la machine E3. Il est favorable au projet.
- M. DECLERCQ de la ferme de Viermont commune de Mont d'Origny. Il est venu voir où se situaient les éoliennes. Il pensait que cette enquête publique concernait le projet OSTWIND pour lequel il a signé un engagement. Il ne dépose pas d'observation écrite.
- M. et Mme Laurent ALAVOINE et leur fils. Cette famille réside en sortie de la commune vers Guise et son pavillon donne sur la plaine où seront installées les éoliennes. Ils s'opposent fortement au projet.
- M. et Mme HOURDIN qui résident rue Neuve à Mont d'Origny. Mme HOURDIN s'élève contre la proximité des éoliennes.
- M. SENEGAS de Landifay & Bertaignemont. Il s'oppose à ce projet, comme il s'est opposé à un autre projet proche de son village qu'il a contribué à faire échouer.

### **3. Au cours de la 3ème permanence du lundi 1<sup>er</sup> Juillet 2013 de 9h00 à 12h00 à ORIGNY-SAINTE-BENOITE, sont venus :**

- M. MORET, deuxième adjoint d'Origny-Sainte-Benoîte et président de la Communauté de communes de Val d'Origny. Il se déclare solidaire de ses collègues élus sur le défaut de communication de MAIA. Néanmoins, il est favorable à cette technologie. Il ne dépose pas d'observation.

### **4. A l'arrivée pour la 4ème permanence du Samedi 24 septembre 2011 de 9h00 à 12h00, à Mont d'Origny, nous avons noté la présence de 2 observations apposées durant l'intervalle entre les deux permanences.**

- Mme Fabienne FLAMAND & M. Guillaume PARENT demeurant au 2 rue du bois Belloy à Mont d'Origny sont opposés au projet, ils craignent la dévalorisation de leur récent pavillon.
- M. et Mme Bernard BLEUSE demeurant au 92 rue Jean Mermoz à Mont d'Origny, craignent la même dévalorisation et demandent un référendum.

**La 4ème permanence du mercredi 10 juillet 2013 à Mont d'Origny, a débuté à 15h00.**

**Dès l'ouverture se présentent :**



- M. DESAILLY agriculteur de REGNY qui assistera à toute la permanence discutant avec les nombreux visiteurs et le Commissaire Enquêteur. il ne déposera pas de remarque.
- M. Claude BRAILLON de Mont d'Origny qui inscrit son opposition à la construction éolienne à Mont d'Origny
- M Jacques COLLET demeurant 7 rue neuve à Mont d'Origny. Il n'est pas d'accord pour la disposition des machines trop près du village et s'inquiète de la réception de la télévision.
- Mme Marie-Ange ROHAT qui est en fait, la compagne de M. Laurent ALAVOINE et s'était présentée comme son épouse à la précédente permanence. Elle ne dépose pas de nouvelle observation.
- Elle est accompagnée de ses parents : M. Jean-Claude et Mme Jocelyne ROHAT, demeurant à Mont d'Origny. Mme ROHAT. Leur argument demeure inflexible : « ailleurs ! »
- Deux agriculteurs entrent : M. SALLANDRE inscrit son accord pour le projet ; il met en avant les retombées économiques positives pour la et les communes.
- Le second agriculteur apparaît également favorable mais ne l'inscrit pas sur le registre.
- M. Joël ROBEAU demeurant rue de la Libération qui sera sous la vue de l'éolienne E5, notamment. Il est contre le projet, se déclare pour le nucléaire et veut qu'elles soient éloignées des habitations. Nous lui indiquons qu'il est à près de 1500m de la plus proche machine et que le minimum légal est de 500m.
- Un jeune homme étudie le dossier pendant près d'une heure. Il déclare ne pas être de Mont d'Origny et donc ne pas déposer de remarque. Il est venu s'informer sur le projet et la technologie. Nous le retrouverons le soir même à la réunion publique de Saint Gobert, ce qui démontre son intérêt pour le sujet.
- M. et Mme CHOAIN de Ribemont, actionnaires de la SCAE CHOAIN à Mont d'Origny. Ils s'élèvent contre le non respect du contrat d'exclusivité signé par certains agriculteurs : le projet concurrent de la Sté OSTWIND impliquait la signature de tels contrats. M. et Mme CHOAIN les ont signés comme d'autres agriculteurs. Ils ont donc rejeté l'offre de MET - le Mont Hussard lors de leur prospection. Selon leurs dires, d'autres agriculteurs n'auraient pas eu le même scrupule et aurait signé également avec MET. De façon plus générale, ces personnes sont néanmoins favorables à l'éolien.
- Mme Martine CATTEAU de Macquigny intervient pour son père : M. Raymond CHOQUENET ancien agriculteur à Mont d'Origny. Elle a reçu ce jour, la visite d'une personne de OSTWIND pour une offre d'éolienne sur un terrain leur appartenant, vers le lieu dit « la Frette Jolie ». Elle dépose sa remarque également au nom de son père.
- Arrivent ensuite une vingtaine de personnes qui entament un débat animé. Elles sont accompagnées du correspondant local du Courrier Picard. Malgré nos appels au calme et à une discipline de prise de parole permettant une audition exhaustive et claire, plusieurs visiteurs prennent la parole en même temps entraînant un tohu-bohu rendant toute expression inaudible. L'exiguïté des locaux : un couloir, deux bureaux de 10 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup> déjà fort encombrés et meublés ne permet pas d'improviser une réunion publique ordonnée. J'entends des vociférations dans le couloir, un grand désordre s'installe, avec prises de paroles multiples.

Certaines prennent même un ton agressif :

- une personne s'avance vers le Commissaire Enquêteur, le doigt pointé en avant jusque sous son nez, exprimant en termes peu choisis son opposition.
- deux dames tiennent également des propos peu amènes en criant plus qu'en parlant.
- M. Nicolas DANJOU en terme à peine voilés (« vous allez toucher votre petite enveloppe ! ») m'accuse d'être corrompu. Lui demandant d'être plus clair et précis dans ce sous-entendu, il se calme et revient à plus de réserve.

Diverses observations sont lancées :

«OSTWIND est venu avec des valises de billets, les élus sont vendus ! »



« Où est le Maire ? Pourquoi, il n'y a pas d'élus ? »

« On n'est jamais informés ! »

« A quoi servent nos élus »

M. DUMAIRE me présente un texte extrait d'un site Internet présentant des informations négatives sur la société MET ; il ne peut m'en indiquer la source, je refuse donc de le recevoir. Il ne le joint pas à son observation sur le registre.

- Plusieurs opposants ne se déclarent comme tels, que vis-à-vis de l'emplacement : ils acceptent l'éolien mais ailleurs. Syndrome récurrent de l'égoïsme et du repli sur soi, particulièrement exacerbé en période de crise et de rigueur.
- Au final 16 remarques sont déposées sur le registre :
- A noter en fin de permanence, l'excitation d'un jeune homme qui déclare vouloir aller jusqu'au sabotage pour détruire ce projet, il ira forcer les portes, couper les câbles. M. ROBEAU, présent à la conversation, tente de le pondérer quelque peu en lui disant : « méfie toi c'est du gros et de la haute tension ! ». Ceci ne calme pas ce monsieur dans sa détermination.
- M. BAYARD adjoint, arrive vers 17H40 pour fermer la mairie ; il est pris à partie par plusieurs personnes, donne quelques explications. Le débat se calme. La plupart des personnes quittent la mairie peu après.
- Une personne : M. Joël BRACQUART, arrive après la clôture, vers 18h10 ; étant pressé par la réunion de Saint Gobert, je lui laisse le registre et le dossier, sous couvert de M. Bayard, adjoint afin qu'il puisse exercer son droit d'expression. Je lui indique les termes de cette enquête publique et clos la permanence à 18h20.

#### **5. Au cours de la 5ème permanence du mardi 16 juillet 2013, de de 15h00 à 18h00 à Origny-Sainte-Benoîte, se sont présentés :**

- M. Fabien ALLART de Mont d'Origny qui se déclare contre l'éolien sur les deux communes.
- M. Yves DESAILLY, agriculteur de REGNY, revient. Comme à Mont d'Origny, il assistera à toute la permanence.
- M. Patrick FAGLIN, agriculteur de Villers-le-Sec qui se déclare farouchement opposé à l'éolien dont il dénie tout intérêt en regard de nombreuses nuisances.
- M. Eric MARCHAND, agriculteur de Parpeville est tout aussi opposé. Il énonce les différentes nuisances.
- Ces trois exploitants agricoles assistent à la permanence durant plus de 2 heures.
- Mme Ginette DANRE, retraitée agricole et mère de M. Benoît DANRE, arrive ensuite ; elle se déclare favorable au projet. Elle fait donc l'objet de critiques et arguments des trois autres exploitants qui à un certain moment, se montrent trop virulents et verbalement agressifs pour que le débat reste mesuré et surtout équilibré. J'interviens donc pour demander plus de calme et de pondération. M. DESAILLY poursuit en me coupant la parole et haussant le ton. je lui demande de laisser répondre Mme DANRE, il poursuit. Je lui intime donc l'ordre de se taire pour laisser parler Mme DANRE. Il dénonce alors la censure de l'expression du public. Les 6 heures que ce Monsieur a passées sur les deux dernières permanences, son observation sur le registre et son mémoire en 17 pages démontrent la vanité de cette réclamation.  
Mme DANRE, au final, préfère appeler son fils qui arrivera vers 17H et poursuivra le débat avec les trois opposants. Comme souvent en pareil contexte, interfèrent certaines concurrences de la profession : opposition syndicale : M. DANRE et l'autre partie seraient dans des syndicats opposés, anciens différends : Mme DANRE s'estime lésée de plusieurs hectares lors du remembrement : cette manne éolienne serait une revanche de ce dol, etc....

M. DANRE a exposé que l'emprise éolienne se plaçait sur des terres pauvres, qu'il n'avait pas les mêmes préventions et positions que ses détracteurs et qu'il était libre de la destination de ses terres.

Nous n'avons pu suivre la totalité du débat, ayant dû renseigner les visiteurs suivants. De plus le débat s'est apaisé, les arguments de M. DANRE a défaut de convaincre l'autre partie, ont pu clarifier sa position.

- Mme DUPUIS-LEFEVRE de Mont d'Origny est opposée au projet par sa proximité et donc ses nuisances. Elle s'étonne que des permis de construire si importants soient accordés alors que des permis ou changements soient refusés à des particuliers ?
- M. WALLET et Mme LADEUZE, Maire et 1<sup>er</sup> adjoint de Neuville apportent un nouvel éclairage sur la concurrence entre OSTWIND et MAIA/MET. Ils sont favorables au premier qui prévoit des éoliennes sur leur terroir.

- *Annexe 12 – copie du registre d'enquête de Origny-Sainte-Benoîte - 6p*
- *Annexe 13 – copie du registre d'enquête de Mont d'Origny - 11p*
- *Annexe 14 – contribution de M. DESAILLY -17p*

*Hormis cette contribution, nous n'avons eu aucun courrier, ni pétition, ni document complémentaire aux observations du public apposées sur les deux registres.*

## **72. Demande de prolongation d'enquête :**

Nous n'avons pas eu de demande de prolongation d'enquête. Nous avons entendu qu'une personne se plaignait que cette enquête se passe durant les congés. Cette remarque a déjà été entendue durant les fêtes de fin d'année, les ponts de mai, la rentrée. La multiplicité des prises de congés, des événements ou fêtes de l'année font qu'il n'existe plus de période idéale aux yeux de certains. Nous avons donc ignoré cette observation et la jugeons non recevable.

## **73. Avis des maires de Mont d'Origny et d' ORIGNY-SAINTE-BENOITE**

J'ai demandé rendez-vous aux Maires, à l'issue de l'enquête publique afin de recueillir leur avis sur cette enquête publique, son objet, le dossier, son déroulement et les enjeux pour les communes. Nous avons convenu de nous retrouver à l'issue de la dernière permanence de 18 juillet 2013 à 19 heures en mairie de ORIGNY-SAINTE-BENOITE. En raison de l'état de santé de M. SERAIN Maire de la commune, c'est M. MORET, 2<sup>ème</sup> adjoint et Président de la communauté de communes qui représente la commune. Avec M. ALLART, maire de Mont d'Origny ils ont convenu de faire un entretien en commun. En fin de réunion, ils ont décliné notre offre d'entretien particulier complémentaire. Nous verrons que leurs avis sont très convergents. De plus, je me suis entretenu à plusieurs reprises avec ces élus, dont plus d'une heure avec M. ALLART, lors d'un rendez-vous téléphonique après la 4<sup>ème</sup> permanence dans sa mairie qui fut relativement animée.

De façon générale, ils n'ont pas d'observation à faire sur la publicité de l'enquête publique, sa préparation et son déroulement pratique.

Ils n'ont pas fait de remarques notables sur le dossier aussi bien sur le fond que sur la forme :

D'entrée, ils ont tenu à rappeler leur position vis-à-vis de MAIA et leur opposition à ce projet.

Ils fustigent le manque de clarté de MAIA. De l'attitude des premiers représentants de cette société, notamment MM. De la ROCHEFOUCAULD et PULPITO, perçue comme hautaine et condescendante envers les élus locaux. Ils ne considèrent pas d'enjeux positifs dans ce projet.

Ils pensent que l'éolienne E1, cristallise beaucoup, pour ne pas dire les seules véritables oppositions du public. Beaucoup d'opposants sont d'ailleurs dans son plus proche voisinage. L'impact visuel est le principal grief des opposants, suivi par le bruit.

Ils jugent que les opposants locaux ont et auront un impact important, et que cela peut miner le climat des prochaines élections.

M. ALLART regrette notamment l'opposition de certains récents propriétaires de pavillons qui ont pourtant bénéficié de l'achat de parcelles communales à un prix avantageux (de la moitié au tiers du prix de marché).

Il dénonce la demande insatisfaite de rendez-vous de Mme ROHAT : il n'a jamais eu de telle demande qu'il satisfait toujours.

Sur la participation presque exclusive de la population de Mont d'Origny, M. ALLART associe cela en partie, au climat électoral de sa commune. La présence de plusieurs anciens élus, dont l'ancien maire dans la liste des opposants, les attaques verbales dont son conseil a fait l'objet, en sont les diverses manifestations. La proximité des élections de mars 2014 a impacté clairement ce débat.

M. ALLART au nom de son Conseil Municipal, déclare qu' « ils sont favorables de façon générale à l'éolien pour son faible impact carbone, car ils sont habitants de la terre

Ils sont également favorables pour cette énergie afin de contribuer à l'atteinte des 21 % d'énergies renouvelables en 2020, car ils sont habitants de la France.

Ils sont pour qu'un tel projet contribue aux finances locales, car ils sont habitants des localités où se situe le projet ».

Il déclare que les élus se battront pour défendre leurs redevances.

Mais au final, ils privilégient le projet de OSTWIND pour lequel ils se sentent engagés.

M. ALLART me remet la réponse au tract diffusé dans sa commune, elle sera diffusée dans chaque foyer le 17 Juillet. (document déjà annexé au § 4 –publicité).

#### **74. Clôture de l'enquête / Observation**

L'enquête a été clôturée le mardi 16 juillet à 18h 00. Les registres ont été clos et signés par le Commissaire Enquêteur et M. ALLART, Maire de Mont d'Origny et M. MORET, 2<sup>ème</sup> adjoint pour ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

Procès verbal de clôture a été dressé par le Commissaire Enquêteur et adressé à la Société MET le Mont-Hussard ainsi qu'aux trois mairies et à la DDT soit en main propres, soit par fax ou courriel.

##### *- Annexe 15 – procès verbal de clôture*

Je souligne que ma mission a été facilitée par la bonne organisation de mes permanences, par le très bon accueil reçu dans les deux mairies, le concours des secrétaires des deux mairies, ainsi que la bonne réactivité de la Société MET le Mont-Hussard (en l'occurrence en la personne de MM. DEVOSEL ET DELAHAYE) qui avant et en cours d'enquête publique m'ont apporté, ou des éclaircissements ou des précisions sur cet important dossier.

### **834 délibérations des conseils Municipaux**

Au 15 août, 9 délibérations de communes nous sont parvenues, le délai légal étant prescrit depuis le 1<sup>er</sup> Août. Selon la règle « qui ne dit mot consent », 14 communes sont donc, a priori, favorables. Ce qui est surprenant pour Neuville dont les deux premiers magistrats avaient exprimé leur opposition ? Il est plus probable que pour nombre de ces petites communes, il n'y ait pas eu la possibilité de réunir le conseil dans l'intervalle autorisé.

Le bilan final se solde donc par 18 favorables et 6 défavorables.

A noter que les deux premières communes concernées sont défavorables à l'unanimité. Avec Thenelles, elles ont même condamné assez fortement l'attitude de MAIA /MET (rapports conflictuels, semer la zizanie...)

	POUR	CONTRE	OBSERVATION
AUDIGNY,			<i>A priori favorable</i>
BERNOT,			<i>A priori favorable</i>
FIEULAINE,			<i>A priori favorable</i>
FONTAINE-NOTRE-DAME,			<i>A priori favorable</i>
GUISE,			<i>A priori favorable</i>
HAUTEVILLE,			<i>A priori favorable</i>
LA FERTE-CHEVRESIS,			<i>A priori favorable</i>
LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT,	x		
MACQUINY,			<i>A priori favorable</i>
MARCY,	x		
MONT D'ORIGNY,		x	A l'unanimité
MONTIGNY-EN-ARROUAISE,			<i>A priori favorable</i>
NEUVILLE,			<i>A priori favorable</i>
NOYALES,			<i>A priori favorable</i>
ORIGNY-SAINTE-BENOITE,		x	A l'unanimité
PARPEVILLE,		x	A l'unanimité
PLEINE-SELVE,		x	4 pour 6 contre
PROIX,			<i>A priori favorable</i>
PUISIEUX-ET-CLANLIEU,			<i>A priori favorable</i>
REGNY,	x		A l'unanimité
RIBEMONT,	x		16 pour 2 contre
SISSY,			<i>A priori favorable</i>
THENELLES		x	
VILLERS-LE-SEC		x	A l'unanimité
BILAN	4	6	14 <i>a priori favorables</i>

#### ANNEXE 16 : délibérations des 9 communes

### VIII ANALYSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## 81. Analyse des avis des Organismes associés

Plusieurs organismes ont rendu un avis sur ce dossier

### a. l'autorité environnementale :

- Cet avis est donné par M. le Préfet de la région Picardie. Cet avis a été établi par les services de l'Etat, en l'occurrence, la DREAL de Picardie. il fait partie intégrante du dossier soumis à enquête publique.
- Cet avis est daté du 21 mai 2013.
- Cet avis liste tous les points qui ont été abordés dans le dossier. Cette analyse est globalement positive.
- Elle cite quelques écarts mineurs, tels l'absence d'une carte situant les principaux enjeux abordés dans l'étude d'impact ainsi que quelques données techniques sur les mesures de bruit.
- Elle souligne sans s'y opposer que l'éolienne E1 est en dehors de la défunte ZDE
- Cet avis est donc globalement positif.

### b. l'ARS : Agence Régionale de Santé,

- dans un premier courrier du 26 avril 2013, l'ARS souligne et détaille les 3 points qui nécessitent précision :
  1. la localisation du mat de mesure
  2. la méthode de mesure et conformité à la norme NFS 31-114
  3. la conformité de l'étude acoustique avec un l'arrêté du 26/8/2011, la norme précisée et la norme AFNOR 31-010
- la société MET a répondu à ces trois points le 21/5/2013.
- L'ARS répond à la DREAL le 23 mai 2013 en donnant son aval sur cette étude acoustique et donc l'étude d'impact en général.
- La DREAL a reçu ce courrier le 28 mai. En toute logique, elle doit lever la réserve de ce service sur ce même point de la mesure du bruit.

- *Annexe 17 : 1<sup>er</sup> avis de l'ARS du 26 avril 2013*
- *Annexe 17bis : réponse et complément de MET le 21 mai 2013*
- *Annexe 17 ter : second avis de l'ARS du 23 mai 2013*

Les avis suivants se trouvent dans la lettre de Demande D'Autorisation d'Exploitation ICPE ainsi que dans le dossier : « annexe VII (courriers reçus des organismes et administrations contactées). Ils regroupent autant des avis que des informations collectées pour l'établissement du dossier.

- c. Météo France : pas d'interférence avec le radar de Taisnière en Thiérache.
- d. agence nationale des fréquences : réponse pas de servitudes pour le parc
- e. Direction Départementale des Territoires : liste des servitudes et obligations existantes sur les deux communes
- f. DREAL : liste des sites naturels protégés environnants
- g. Orange : absence de servitude pour les activités de cette société (téléphone, Internet...)
- h. GRTgaz RNE : pas de servitudes
- i. le ministère de la défense – avis favorable avec imposition d'un balisage lumineux.
- j. le MEDDTL : ministère de l'écologie, pas de servitudes
- k. le RTE : réseau électrique, pas d'ouvrage à proximité.



**Les remarques ont en grande partie été levées. Aucun avis n'est négatif.**

NB : Ces services ainsi que plusieurs autres, seront encore amenés à se prononcer après la remise de ce rapport.

## **82. Analyse du projet :**

Cette **demande d'autorisation d'exploitation** de ce parc d'Origny est devenue classique dans notre région qui est à la pointe, en nombre d'implantations en France.

**Les points positifs principaux résident selon deux axes principaux :**

### **821. Impact économique positif :**

Ce sont près de 500 000 € qui vont venir chaque année sur un territoire limité d'environ 2000 habitants. Si l'on applique brutalement le ratio habituel de 20000€ par emploi, c'est un équivalent de 25 emplois qui survient dans une région où le chômage dépasse les 15%.

L'investissement de plusieurs millions d'euros sur le territoire créera durant les travaux, un volume d'affaire que les entreprises locales se doivent de capter au mieux. Même plus limitées, les activités de maintenance et de surveillance des installations généreront un certain volume d'activités qui ne doit pas échapper aux entreprises locales.

De plus, ne sont pas comptabilisés les retombées indirectes : activités de sous-traitants locaux, frais de vie des intervenants dépensés sur place, etc...

Reste aux intervenants locaux à gérer au mieux cette manne. La France en pointe en 1975 après le 1<sup>er</sup> choc pétrolier n'a pas su prendre ce virage technologique comme les Néerlandais, Allemands et même Espagnols. Chacun peut regretter que l'Europe n'ait pas constitué alors un « Airbus de l'éolien » ou même des énergies nouvelles ! Cette réussite d'Airbus démontre le succès de la première économie mondiale lorsqu'elle parvient à s'unir !

La région commence à investir ce domaine qu'il faudrait valoriser proportionnellement à la quantité de nos parcs en place. Ceci a débuté au travers de la production grâce à la nouvelle usine de mâts de Compiègne et l'ouverture d'une formation de techniciens à Amiens.

NB : l'annexe 14 de la lettre de demande ICPE faisant partie du dossier, présente un détail du calcul financier. Il y est fait état de 270 à 285 k€ de taxes annuelles auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés, lui-même variant de 47 à 500 k€.

Il faut y ajouter la redevance de 10k€ par éolienne, versée aux propriétaires et exploitants, soit au total 70 k€. Nous parvenons donc à un total qui se situera entre **400 et 780 K€** qui vont se déverser sur le territoire chaque année.

**Afin d'être réaliste et prudent, nous retiendrons un ordre de grandeur qui se situera, en moyenne entre 400 et 500 k€ par an.**

Il ne faut pas négliger l'impact de l'activité de maintenance et sous-traitance, apporté par cette activité. Elle sera importante pendant les travaux, mais non négligeable ensuite. Aux entreprises et collectivités de se mobiliser pour capter ces marchés.

MAIA met également en avant un engagement de 408 500€ que constituent les mesures compensatoires et d'accompagnements qui s'étaleront au maximum sur 7 ans.



Il est vrai qu'une partie de cette manne fiscale va à l'état (3k€), la région, et qu'une incertitude pèse sur ces redevances qui sont liées en partie à la quantité d'électricité produite et à une législation fiscale très mouvante ces dernières années.

**Il faut donc considérer ces chiffres comme des ordres de grandeur.**

L'absorption du Val d'Origny dans la communauté de communes de la Vallée de l'Oise est aussi probable que prochaine et aura en partie, un effet dilutif.

Néanmoins nous voulons insister sur l'impact positif de cet apport financier, ne serait-ce que pour inciter, malgré notre faible pouvoir, tous les bénéficiaires à réinvestir à la fois sur le territoire et par des effets de leviers, dans l'économie locale. Par exemple, le bassin a encore perdu récemment 10 emplois avec la liquidation de TCO, une PME de chaudronnerie d'Origny, espérons que ce flux financier et d'activité en sauvera d'autres.

Il reviendra donc aux collectivités d'investir au mieux cette manne afin de relancer l'économie du territoire. Il faut pour cela aider les entreprises à se former, à se maintenir, à se développer en ce sens par des aides et investissements judicieux.

## **822. Impact environnemental globalement positif.**

La DREAL cite l'impact positif sur la limitation du réchauffement climatique.

- zéro émission de carbone après construction
- zéro autre émission : pas de déchets, cendres, déchets nucléaires,
- démantèlement aisé : tous les éléments ou leurs constituants sont recyclables. Le reliquat de béton enfoui, ne représente pas une pollution : ses constituants sont extraits du sol ou sous sol. Il ne peut avoir qu'un impact incertain sur l'hydrologie des 100 m<sup>2</sup> où il se trouve.

Il faut citer également l'apport d'une autonomie énergétique (relative car soumise aux aléas climatiques). Couplée au développement du chauffage au bois et demain, éventuellement à un regain du micro hydraulique et à la méthanisation, ces deux communes et la Thiérache passent ainsi d'une quasi totale dépendance à une balance énergétique positive (en exceptant toutefois, la forte consommation de Téréos).

Certains augures que l'on espère qualifier de mauvais, prédisent une future crise énergétique. Dans ce scénario, ce projet retrouvera sans conteste, une image très positive...

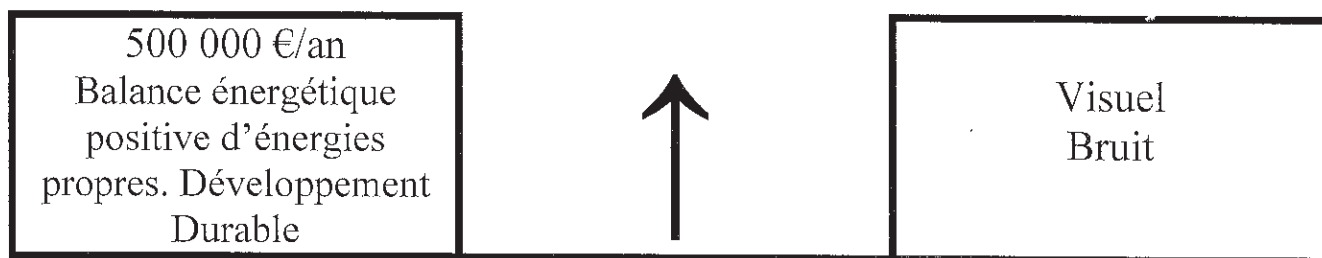
## **823. Impact social**

A l'instar de certains de nos gouvernants, il faut quitter ce pessimisme ambiant ! Il faut aussi voir les aspects humains positifs : nombre d'opposants ont mis en avant les impacts négatifs : visuel, sonore, paysager. Ils ont totalement occulté les impacts humains positifs : potentiel d'emploi, d'activité, d'animation, contribution à l'autonomie énergétique, donc préservation du confort actuel.

## **824. Les points négatifs se concentrent sur les impacts visuels et sonores :**

- a. L'impact visuel et paysager est certes le plus important. Même si l'esthétique peut être mieux appréciée que certains châteaux d'eau, silos ou lignes haute tension, le visuel est plus imposant et l'impact est à plus longue portée.
- b. L'impact sonore est quasi nul à plus de 700 m. Seuls les agriculteurs exploitant les terres au proche voisinage, pourraient se plaindre du bruit. Le voisinage de la RD 1029 continuera à impacter plus fortement les voisins du parc : notamment ceux qui sont plus proches de cette voie de forte circulation que de la E1.
- c. La compensation financière permet une bonne rétribution et donc acceptation de ces gênes limitées.

En conclusion, chacun doit apprécier objectivement cette balance des impacts



### 83. Analyse des observations portées au registre.

Devant la masse notable des observations, pour favoriser leur lecture, nous proposons de les étudier en quatre phases :

- 1) Analyse des observations et classement par item. Observations générales.
- 2) Analyse de chacun de ces items.
- 3) Analyse des contre-propositions.
- 4) Analyse de chaque observation nominative, sans revenir, bien évidemment sur ces analyses générales

Nous traiterons dans le chapitre suivant, le mémoire en réponse de MET le Mont Hussard

### 831 - Analyse globale par item

Nous avons dressé les tableaux suivants :

Tableau récapitulatif des observations pour le parc éolien MET le Mont-Hussard :

Nom/Prénom	adresse	Visuel	bruit	Ondes télé	faune	Déval. immo	flashes de nuit	santé	env/pay sage	financier	autre
Benoit DANRE	Mont d'Origny	Favorable à ce projet									
Jacques POURRIER	Mont d'Origny	Favorable à ce projet									
André COLIN	Mont d'Origny	Favorable à ce projet									
M. & Mme Laurent ALA VOINE	Ch. du Belloy Mont d'Origny	x	x	x		x				x	
M. SENEGAS	Landifay	x								x	
M. & Mme HOURDIN	Mont d'Origny	x				x					Favorabl l'éolie
M. & Mme Bernard BLEUSE	Mont d'Origny	x				x					
M. MORET	Adjoint mairie Orign	Visite en tant qu'élu favorable au projet éolien OSTWIND									
M. DECLERCQ	Viermont Mont d'Or	favorable à l'éolien, serait plus favorable aux projets de Ostwind, impactant ses terres (oral)									
M. Claude BRAILLON	Mont d'Origny										contre le p
M. X.	?	favorable à l'éolien (oral)									
M. Y.	Mont d'Origny	Agriculteur à Mont d'Origny - favorable à l'éolien (oral)									
M. Jacques COLLET	Mont d'Origny	x		x							
M. Jérôme ROBEAU	Rue libération Mont d'Origny	x	x								
M. & Mme JCI ROHAT	Mont d'Origny	x	x								
M. SALLANDRE	Mont d'Origny	Favorable à ce projet									
Mme CATAUX	Macquigny	FAVORABLE à l'éolien, déplore la pluralité des sociétés et la multiplication des parcs									
M. CHOQUENET	Mont d'Origny	FAVORABLE à l'éolien, déplore la pluralité des sociétés et la multiplication des parcs									
M. & Mme CHOAIN	Ribemont	FAVORABLE à l'éolien, déplore le non respect de l'engagement d'exclusivité de certains agricu									
M. DUMAIRE	Mont d'Origny		x							x	
M. Nicolas Danjou	Mont d'Origny				x						
M. Z	Mont d'Origny	x	x								
M. & Mme JPI POISEAU	Mont d'Origny		x								
M & Mme Emile Mourain	Mont d'Origny		x					x			
M & Mme Jacques SARRAZIN	Mont d'Origny		x								
M & Mme Phil. FONTAINE	Mont d'Origny		x			x					
M. et Mme DROYQUERY	Mont d'Origny										
Mme Christelle DATHY	Mont d'Origny	x	x								
M. Ch DAGNICOURT	Mont d'Origny										
M. & Mme ANCEAUX	?	x	x								
M. CARAMELLE	?										contre le p
M. Alexandre DANJOU	Mont d'Origny										contre le p
M. Bernard BLANCHARD	Mont d'Origny	x	x								
M. Gilles MORLET	Mont d'Origny										contre le p
M. Guillaume PARENT et Fabienne FLAMAND	Belloy Mont d'Origny	x	x	x		x					
M. Joël BRACQUART	Mont d'Origny ?			x							
M. Fabien ALLART	Mont d'Origny			x							Contre projet
M. Patrice FAGLIN	Viller le Sec									x	+ défaut a
M. Eric MARCHAND	Parpeville			x			x		x		+ risque g
Mme Betty DUPUIS LEFEVRE	Mont d'Origny	x	x	x				x	x		
Mme Ginette DANRE	Origny	FAVORABLE au projet									
M. Daniel WALLET	Maire de Neuville										Fav. A Os
Mme Colette LADEUSE	1 <sup>er</sup> adjoint Neuville										Fav. A Os
M. Yves DESAILLY	Regny	x								x	Défaut d'a
<b>total</b>	<b>47</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	

Légende :

Ces tableaux sont un outil de synthèse, destiné à dégager les lignes fortes des observations. Ils ont été bâtis avec un souci premier d'objectivité, de rigueur et d'exhaustivité, mais ils sont forcément interprétatifs. Les oppositions sont parfois si violentes et exacerbées qu'elles deviennent partiales, subjectives et perdent même parfois leur clarté. Pour exemple : comment interpréter et classer des propos tels que « nous serons inhibés par les éoliennes » ?

Certaines personnes pourront s'étonner à ce que certains de leurs propos ne soient pas exhaustivement repris ou peut-être, mal classés. Le brouhaha, la multiplicité des interventions de certaines permanences ne permet pas de tout noter et enregistrer

Dans son mémoire en réponse, MAIA/MET a établi un tableau similaire. Y est privilégiée, la multiplicité des items, plus fins et analytiques, mais sans identifier les auteurs. Par exemple, MAIA a distingué la proximité des habitations de l'impact visuel, alors que nous les avons confondus : les opposants exprimant clairement la vue des machines comme une gêne d'autant qu'elles étaient plus proches de leur habitation.

### **Au final, ce qui importe, c'est de ressortir les grandes tendances et impacts les plus cités.**

Les deux tableaux font ainsi ressortir les deux impacts visuels et sonores en tête et quasi égaux. La notion de finance et dévaluation immobilière viennent plus loin. Une légère divergence se voit sur la perturbation des ondes, ceci peut s'expliquer par plus d'expressions orales qu'écrites que MAIA a donc moins ressenti, ne l'ayant pas vécu en direct ?

Commentaires généraux :

1. sur **47 observations ou visites** enregistrées
2. , 46 personnes ou couples ont fréquenté les permanences. (M. CHOQUENET était absent mais a fait enregistrer son observation avec sa fille). Il est possible que malgré nos demandes et conseils, certaines personnes ne se soient pas fait enregistrer et n'ont déposé aucune observation lors de la permanence du 10 juillet à Mont d'Origny .
3. 40 ont déposé une observation écrite. Soit **85%**
4. **32 sont globalement défavorables. Soit 68%**
5. 27 sont sur les deux communes concernées soit **57%**
6. 5 sont favorables à un parc sur Origny, mais préfèrent le projet OSTWIND (**11%**)
7. 10 sont favorables à ce parc, soit **21%**
8. **le total favorable est de 32%**
9. 6 sont extérieures aux deux communes **soit 13%**. (nous avons compté les propriétaires fonciers sur les deux communes comme en faisant partie (MM. CHOAIN, CHOQUENET...). De même, malgré nos demandes et conseils, certaines personnes ne se sont pas clairement identifiées (M. X,Y, Z, ou localisées : MM. ANCEAUX & CARMELLE ont été comptabilisés comme habitants de Mont d'Origny après information des élus,
10. **aucun opposant** ne s'est manifesté sur Origny-Sainte-Benoîte, soit **0%**,
11. ramené à la population des 2 communes, soit environ 2600 habitants, les opposants ne représentent que **1%** de la population. En ratio de foyers, le calcul serait légèrement supérieur mais reste inférieur à **2%** .
12. **pas d'extérieur** à l'environnement proche, au département, **pas d'associations ou groupement** identifiés ni présentés comme tels.  
les annexes de M. DESAILLY révèlent que lui-même et M. FAGLIN sont membres d'associations anti-éolienne. Ils ne se sont pas présentés comme tels.
13. **pas de pétition**

**la participation du public** à cette enquête publique, peut donc être qualifiée de **moyenne**. Nous l'estimons même en deçà de la moyenne des enquêtes publiques sur l'éolien qui mobilisent parfois de plus grandes foules, parfois plus véhémentes et même belliqueuses comme vécu récemment à HAUTION.

Nous avons évoqué au §73 lors de l'avis des maires, l'**impact électoral** sur la participation très différente entre les deux communes. Sans être l'unique cause, ce point ne peut être négligé et doit être pris en compte dans l'exacerbation de certaines oppositions.

La proportion de 32 % de personnes favorables à un parc sur le terroir est à noter comme importante. Même largement minoritaire, il est rare de voir autant de personnes se prononcer pour un projet lors d'une enquête publique ! Cela l'est d'autant plus pour un parc éolien. Le vent tournerait-il ?

Il faut saluer le courage de ces personnes : il n'est pas évident de se déclarer favorable au milieu d'une foule qui crie son opposition de façon véhémement et même parfois, menaçante !

La majorité silencieuse des favorables ou indifférents prend voix au débat et c'est tant mieux pour la démocratie.

### **832 - Analyse de chacun de ces items**

- Notre analyse se fera toujours en pesant le pour et le contre de chacun des critères, en se terminant par une conclusion.
- Nous y intégrerons également la très grande majorité silencieuse. Non concernés, neutres, favorables, intéressés mais ne voulant pas créer de polémiques ni de heurts avec des opposants parfois actifs sinon vindicatifs, les motivations sont nombreuses et diverses pour cette abstention. Néanmoins, elle ne doit pas être occultée.  
J'ai moi-même rencontré, hors permanences, des personnes favorables qui n'ont pas souhaité inscrire d'observation sur les registres.
- Nous devons également, à ce stade faire état de remontées non formalisées sur le projet : il s'agit de propos rapportés ou de rumeurs qui par définition ne sont pas étayés. Mais elles sont également rarement totalement dénuées d'un fond de vérité que viennent étayer le bon sens et l'expérience.
- Par cette dernière, nous savons que les projets soumis à l'enquête publique comme les PLU, PPRI, etc..., projets qui mettent en jeu les intérêts particuliers, sont propices à la remontée de vieilles rancœurs, jalousies, rivalités, parfois anciennes mais jamais éteintes ! le calendrier électoral impacte aussi cette enquête publique, cela est bien sur plus sensible sur Mont d'Origny que Origny-Sainte-Benoîte. certaines attaques verbales n'ont laissé aucun doute sur ce point. Les élus ont identifié quelques opposants « habituels » de la commune.

Il faut donc partiellement intégrer :

- Que le lieu d'implantation d'une éolienne satisfait en général le propriétaire et l'exploitant qui sont rémunérés et ne satisfait pas le voisin qui ne perçoit rien et peut plus ou moins bien l'accepter.
- Qu'il existe parfois des contentieux politiques dans les communes, reliquat d'élections gagnées ou perdues. Ils sont eux aussi, exacerbés lorsqu'un enjeu de cette importance survient dans une commune.
- Que certains opposants auraient signé avec le promoteur concurrent.
- Que l'on préfère toujours avoir une nuisance, si faible soit elle, chez le voisin plutôt que chez soit (réflexe **PAMPAM** : Partout Ailleurs, Mais Pas A ma Maison (en anglais : **NIMBY** : *Not In My Back Yard*). Chacun voit sa gêne particulière sans considérer le bien



ou l'intérêt commun. Il est regrettable de constater que cet égoïsme ambiant gagne chaque jour du terrain.

- Que la perception de l'impact économique est très déficiente, pour ne pas dire nulle. Que ce soit à quelque niveau où l'on se situe : micro- ou macro-économique, local, régional ou national.
- Nous prendrons et citerons nos références. Pour la perception de certains impacts, il sera fait référence à plusieurs reprises, au premier parc éolien de l'Aisne, à Clastres, proche de notre domicile. Installé depuis 2003, ainsi que ceux plus proches de Hauteville et Noyalles : ils offrent un recul intéressant.

#### a. impact visuel (14)

Les parcs éoliens se voient, c'est indéniable ! Il est logique que cet impact ressorte largement en tête.

Nous verrons après comment le quantifier ; reste à le qualifier. Je ne reviendrai pas sur les impacts négatifs, les détracteurs les ont clairement et abondamment évoqués. D'autres y verront un mouvement harmonieux. Les jardiniers, cultivateurs, chasseurs y verront un indicateur du sens et de la force du vent qu'ils ont appris à traduire en prévision météorologique (vent qui tourne à l'ouest = pluie prochaine).

Il faut également considérer l'accoutumance au changement, je n'ai entendu aucune observation, hormis la contribution de M. DESAILLY, sur les lignes haute tension proches sur les deux communes, sur l'impact de châteaux d'eaux ou autres constructions récentes, preuve que chacun s'habitue et intègre ces éléments dans son paysage. **Ceci se vérifie autour de Clastres & Hauteville où l'on n'entend plus de telles réserves.**

Il faut aussi se méfier du rejet de la nouveauté, on entend parler de refus de minaret, demain d'autres s'offusqueront de la vue ou du son de cloches d'églises, fussent-elles fortifiées ou classées ! M. Marchand chante la beauté de son paysage de Parpeville, d'autres lui opposeront qu'un paysage désertifié peut être angoissant. Je vis le 18 août, un magnifique arc en ciel derrière les éoliennes de Clastres. N'est-ce pas un heureux présage de voir réunit l'eau, le vent et le soleil, moteurs de nos énergies éternelles et futures ?

Un partisan de l'éolien avançait également l'argument suivant : « de quel droit certains s'approprient-ils le paysage ? C'est un bien commun, certains le veulent vide, d'autres jugent nécessaire les installations nécessaires à la vie : château d'eau, lignes, éoliennes ».

Typiquement cet argument repose donc sur un jugement de valeur. L'esthétique est une des valeurs les plus partagées et controversées depuis l'origine de l'humanité, de Lascaux à Beaubourg...

Pour de plus amples informations, ce site présente une liste exhaustive et objective, les différents impacts éoliens. Elle apparaît comme relativement objective :

[http://eolienne.f4jr.org/eolienne\\_impact](http://eolienne.f4jr.org/eolienne_impact)

***En conclusion, cette observation est réelle et motivée, mais sans aller à des extrêmes, parlant de massacres et défiguration de paysages.***

#### b. impact bruit (15)

Le bruit des éoliennes est perceptible dans un rayon de 2 à 1000 m. la variabilité est fonction du bruit ambiant, du vent, de sa direction, de sa forme et de sa vitesse.

Par expérience, en donnant des cours de tennis chaque semaine durant 2 heures à 700m de l'éolienne située sur Seraucourt, je n'ai détecté leur bruit qu'une seule fois en 6 ans. Nous étions sous le vent qui avait une vitesse intermédiaire (en dessous pas de bruit, au dessus le vent couvre



le bruit de la machine). Ce bruit n'était perceptible qu'avec des élèves silencieux, une circulation nulle sur le CD 32 et l'absence d'engin agricole dans le voisinage. Il faut noter que ces machines ont 10 ans, qu'elles étaient les premiers prototypes des machines de plusieurs mégawatts, en conséquence elles sont donc des machines bruyantes

Ayant récemment interviewé les plus proches habitants de Seraucourt le Grand, ils se disent plus gênés par la circulation ou le circuit automobile situé au pied des éoliennes que par celles-ci.

A ces distances nous sommes donc à des émergences peu perceptibles et donc tout à fait normales et réglementaires.

Il en est différent pour les agriculteurs ou promeneurs qui seraient plus proches des machines et ne seraient pas sur tracteurs, quads ou motos.

Le bridage de nuit de l'éolienne E1, l'engagement de mesures complémentaires après installation du parc, sont également des garanties du respect réglementaire.

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme une inquiétude légitime et relativement recevable.*

### **c. impact sur la réception des ondes hertziennes (8)**

Il est possible qu'il y ait des parasitages de ces ondes par les éoliennes soit par réflexion des ondes sur les pales soit par effet direct d'écran.

Aucun faisceau Hertzien ne traverse le parc, il n'y a donc que peu de risques dans le contexte autour d'Origny-Sainte-Benoîte.

Néanmoins, la loi punit la perturbation des ondes. Les promoteurs de parcs éoliens doivent donc intervenir à leurs frais pour palier à ces défauts.

MAIA fort de son expérience sur ses 15 parcs éoliens a été jusqu'à remplacer des antennes par des paraboles et a réinstallé un réémetteur dans le cas le plus litigieux. Toutes les perturbations ont été réglées à ce jour. En toute transparence MAIA nous a indiqué que le délai moyen de retour à la normale se fait sous 2 mois en moyenne. Certains parcs – celui d'Origny semble présenter le même contexte – n'ont présenté aucune gêne.

Le site de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) a publié un rapport sur le sujet suivant ce lien :

<http://www.anfr.fr/fr/planification-international/etudes/eoliennes.html>

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme une inquiétude légitime, recevable dans le délai de retour à la normale.*

### **d. critère financier (5)**

Ce point est délicat car il touche au politique.

Nous le verrons sous deux aspects : l'aspect capitalistique et l'aspect purement économique

- **l'aspect capitalistique**

Dans notre démocratie, chacun peut exprimer librement ses idées si elles ne sont pas extrêmes ou totalitaires. Notre rôle de Commissaire Enquêteur est limité à la politique étymologique : la vie de la cité ; nous nous bornerons à celle-ci.

Nous sommes dans un pays d'économie libérale et chacun peut investir librement dans les activités les plus rentables. C'est ce que nous conseillerons à ceux qui soupçonnent d'énormes profits des sociétés éoliennes...

Economie libérale, en éliminant tout ce que ce terme peut avoir de péjoratif, signifie étymologiquement, que chacun peut librement, investir, créer, développer une société d'installation éolienne.

Plutôt que d'exprimer un anticapitalisme primaire, pourquoi ne pas tenter de profiter de ce système pour créer sa fortune personnelle, au lieu d'enrichir des sociétés anonymes ?

Nous rappellerons donc deux autres options à ceux qui ne voient que l'expression d'un capitalisme sauvage dans la promotion éolienne :

- 1) M. Hervé HUET, agriculteur à Pogny dans la Marne a investi dans un parc éolien dès 2002. Chacun est libre de suivre son exemple pour son meilleur profit personnel.

<http://www.la-marne-agricole.com/actualites/environnement-4-nouvelles-eoliennes-en-construction-dans-la-marne&fldSearch=:2546.html>

- 2) La ville de MONTDIDIER (Somme) a créé une régie municipale pour investir et gérer son parc éolien. Celui-ci est actuellement en service depuis 3 ans. Les éventuels bénéfices tombent donc dans l'escarcelle de la commune.

[http://www.regiecommunaledemontdidier.fr/tpl/std\\_rubrique.php?docid=6628&idSess=46748D5024C267EC8F542F1E96671C8E](http://www.regiecommunaledemontdidier.fr/tpl/std_rubrique.php?docid=6628&idSess=46748D5024C267EC8F542F1E96671C8E)

- 3) Il existe certainement d'autres exemples en France ou en Europe, d'autres alternatives à l'investissement de grandes groupes ou sociétés. Il faut cependant noter que EDF, promoteur dès 1979 d'une éolienne à Ouessant qui a chu un an après, que son parc de Clastres a donc « essuyé les plâtres » des machines de 2MW ; EDF, donc, a décidé de laisser ce créneau aux spécialistes du métier et s'est dégagé de cette activité de promoteur éolien.

D'autres promoteurs proposent des actions, donc prises de participations, à tarif attractif, aux riverains.

Cette activité comme toute activité économique, génère des profits, mais aussi des risques, que ce soit en sécurité, technique, finances, etc... : les premiers sont d'autant plus grands que les seconds sont maîtrisés ! C'est la rétribution par l'excellence, moteur de toute saine économie.

Il est regrettable en effet que le tabou bien français de l'argent ait conduit la société MET le Mont-Hussard à s'autocensurer sur un tableau récapitulatif des retombées financières. Il nous a été communiqué une estimation financière en confidentiel. Les retombées fiscales sont abordées globalement en annexe 14 de la lettre de demande ICPE

Le calcul des retombées fiscales est au alentour de 400k€ en moyenne + la redevance aux exploitants & propriétaires agricoles de 70k€.

Nous répétons que ce calcul est entaché d'une certaine incertitude, car il est soumis :

- Pour partie, à la production d'électricité
- Aux possibles évolutions législatives sur la fiscalité
- A la répartition à négocier entre les communes et la communauté de communes. Ce point étant complexifié par l'obligatoire absorption de la communauté de communes du Val d'Origny par une la communauté de communes voisine.

**IL est surtout important de retenir l'arrivée d'un flux financier de l'ordre de 4 à 500 k€ sur le territoire.**

Nous estimons cet apport comme positif pour le territoire. C'est un pouvoir financier accru pour les collectivités.

- L'aspect purement économique

l'analyse de la situation économique du terroir et ses possibles évolutions peut débiter par l'analyse de deux statistiques :

La population Origny-Sainte-Benoîte est ainsi passée de **2341** habitants en 1968 à **1726** en 2010  
<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/doc.asp?page=historique-populations-legales.htm>

le chômage sur la communauté de communes du Val d'Origny était de **15.5% en 2009**, soit **5.5 points** au dessus de la moyenne nationale. Faute de données plus récentes, nous supposons vraisemblablement que cet écart a du se maintenir.

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=epci-240200402>

Ces deux statistiques démontrent la situation économique alarmante de ce terroir.

Plusieurs opposants prônent le statu quo. D'autres parlent d'a-croissance. Faute d'être un spécialiste économique, nous serons pragmatiques et observateurs de telles situations.

Il est patent au vu de ces données, que le bassin d'Origny-Sainte-Benoîte est en récession pour ne pas dire forte récession

Pour exemple nous prendrons la Ville voisine de Guise, visitée lors de la vérification des affichages : nous avons observé :

- que l'artère commerçante de la rue Camille Desmoulins comporte 70% de magasins fermés. Parmi ceux-ci, les deux créations que nous avons suivies bénévolement avec l'association EGEE (Entente entre Génération pour l'Emploi et l'Entreprise) en 2008.
- que l'activité la plus notable observée fut une queue devant l'ADEPAGUI, centre social, sur la Place d'Armes voisine.
- D'autres observations aux environs de Origny-Sainte-Benoîte sont le signe de cette récession : bâtiments et ateliers abandonnés, habitations fermées ou pas entretenues, voieries déplorables, etc

Cet exemple démontre la situation économique préoccupante de ce terroir. L'Aisne est déjà en queue de peloton pour nombres de classement (niveau scolaire, taux de chômage, de création & défaillances d'entreprise, attractivité, etc...). Cela est encore accentué en Thiérache dont Origny-Sainte-Benoîte et Guise, constituent l'entrée.

Le pays est il en « voie de sous-développement » ? L'expression peut paraître choquante, mais n'est elle pas illustrée par cette émigration et récession économique durable puisque amorcée depuis 1968 ?

Le bassin a déjà connu une lourde perte économique avec la fermeture de la cimenterie en 1994. Ceci explique en grande partie la baisse démographique.

Autrement dit, vaut-il mieux sauver les 10 emplois de TCO ou rénover la place de la ville ?

La croissance durable ou l'a-croissance prônée par certains n'en sont qu'à l'état de théorie. Pourquoi pas au fond ? Elles rejoignent les théories du CLUB de Rome des années 1970 qui n'ont certes pas été assez creusées. Notre monde étant fini, il faudra bien que démographie et développement atteignent une limite : asymptote plutôt que blocage ou autre événement brutal.

Mais nous sommes ici clairement en récession durable. La perception de ces nouvelles taxes ne sera certainement pas la panacée, mais pour paraphraser l'adage :

« L'argent ne fait pas la croissance, mais il y contribue ! »

**C'est pour cela que nous nous prononçons pour cet impact que nous jugeons le plus positif pour le territoire.**

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme irrecevable*

#### **e. impact sur la valeur de l'immobilier, la désertification (5)**

Nous n'avons pas d'autres références en ce domaine que locale. Le village de Seraucourt-le-Grand a connu plus de constructions depuis l'édification du parc éolien que dans les 20 années précédentes. Non pas que les éoliennes attirent l'urbanisation, mais parce que les dispositions fiscales, la proximité de Saint-Quentin, l'ouverture de parcelles et lotissement à la construction en particulier ont favorisé cette éclosion. Le marché immobilier ne connaît pas de décote.

En ce domaine également, l'effet de changement n'est que temporaire. Après quelques mois ou années, les éoliennes sont intégrées au paysage et s'oublent...

Nous n'avons pas eu d'autre élément ou statistique, confirmant cette crainte.

Cet impact est le corollaire du précédent. J'ai pu comparer les marchés immobiliers dans ma Champagne (non viticole) natale et chez mes enfants en Normandie et Pays de Loire, sans parler d'une région touristique comme le golfe du Morbihan. Les tarifs suivent cette énumération. Ils suivent exactement le dynamisme économique de ces régions : quand il y a du chômage, des maisons vides, l'offre dépasse la demande et mécaniquement les prix baissent !

C'est donc bien par la redynamisation de l'activité économique que les prix se maintiendront et même remonteront, avec ou sans éolienne.

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme irrecevable*

#### **f. impact faune (2)**

Il est vrai que cet impact est particulièrement bien étudié et détaillé dans le dossier. La DREAL en fait même état dans son avis. En ces plaines de cultures extensive, peu ou pas boisées, cette activité impacte certainement plus la faune qui est peu diversifiée.

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme peu recevable*

#### **g. impact visuel des flashes (2)**

L'impact ne doit pas être exagéré. La distance des habitations le limite acceptablement. La sécurité aérienne l'impose, gênera-t-elle plus que les astronomes et poètes ?

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme irrecevable*

#### **h. impact sur la santé (3)**

Cette observation fait souvent référence à une « recommandation de l'académie de médecine ». en fait, la phrase, sortie de son contexte, qui recommande de placer les éoliennes à 1500m, est extraite d'un long document de 17 pages datant de 2006 (p6 §4).

*« C'est pourquoi, située dans cette fourchette de l'ADEME, une distance de 1500 mètres pourrait être dès maintenant proposée à titre conservatoire ».*

Cette mesure - typique d'un principe de précaution particulièrement prudent - faisait cette recommandation en ces années d'expérimentation des premiers parcs éoliens. Depuis, avec 3000 machines installées, rien n'est venu confirmer ou infirmer ces craintes. La tendance serait plutôt à l'infirmer puisque la distance minimale recommandée est descendue de 750 à 500 m... Ceci pourrait utilement être infirmé par les autorités médicales dès que le retour d'expérience sera suffisant.

Cette recommandation ferme avancée par certains, n'est donc qu'une préconisation conservatoire.

[http://www.academiemedecine.fr/sites\\_thematiques/EOLIENNES/chouard\\_rapp\\_14mars\\_2006.htm](http://www.academiemedecine.fr/sites_thematiques/EOLIENNES/chouard_rapp_14mars_2006.htm)

Quant aux risques de cancers, infra sons, etc... ils semblent relever plus de malheureux fantasmes. Bien d'autres expositions sont plus dommageables en ce domaine. Ceci peut rappeler les craintes infondées émises dans le passé à l'apparition du chemin de fer, de l'électricité...

Sur les ondes électromagnétiques, elles ne sont limitées qu'au voisinage de l'alternateur qui produit le courant. En ce cas également, il y a des expositions plus proches et plus directes par nos alternateurs de véhicules et surtout nos réceptions de médias radio, télé, téléphones portables...).

L'étude d'impact ainsi que le mémoire en réponse de MET détaillent largement ces points. Nous n'avons pas trouvé de contre exemple ou argument censé, prouvé, à ces dires.

Nous avons contrôlé que plusieurs pays européens n'imposent pas de distance. La Suisse par exemple recommande simplement une distance de plus de 300m.

(voir le rapport de base. Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC Office fédéral de l'énergie OFE)

[www.bfe.admin.ch/php/modules/enet/streamfile.php?file...01.pdf](http://www.bfe.admin.ch/php/modules/enet/streamfile.php?file...01.pdf)

**Nous recommandons également la lecture du dossier de L'AFSSET/ADEME ci-dessous :**

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_bruit\\_eoliennes\\_afsset.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_bruit_eoliennes_afsset.pdf)

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme peu recevable, en l'absence d'effet prouvé néfaste pour la santé.*

## **i. impact sur l'environnement et le paysage (3)**

Cet item rejoint celui du visuel. Il est abordé par des cultivateurs qui déplorent la modification de leur espace de travail. Il est certain que de grands espaces vierges présentent certains attraits. Dans notre région, peut on éviter totalement une ligne électrique, un château d'eau, un silo, des alignements rectiligne de cultures agricoles... ?

Se posent donc les questions qu'est ce qu'un espace vierge ? a qui appartient, qui définit cet espace ? Le propriétaire ? Le locataire - agricole ou éolien ? La collectivité ? Une association environnementale ?

Réponse : tous avec le meilleur compromis possible !

*En conclusion, nous jugeons cette observation comme peu recevable,*

En annexe de cet item, nous avons été surpris de ne pas avoir d'observation clairement formulée sur la consommation des terres agricoles. Elle a été simplement évoquée dans la discussion entre les 3 agriculteurs de l'ultime permanence : « je ne comprends pas que tu sacrifies tes terres !? »



Ce sujet est un véritable enjeu d'avenir. Mais ne faut il pas gérer les priorités? Consommer quelques hectares sur un terroir de plusieurs milliers d'hectares pour alimenter 20 fois sa population n'est pas un gaspillage.

D'autres énergies sont plus consommatrices (solaire).

Nos automobiles, nos pavillons contribuent bien plus à la consommation de l'équivalent d'un département français /10ans qui est souvent cité.

Depuis peu la loi du 27/7/2011 a acté de la Création des « Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles » CDCEA. Elles devront veiller à limiter ces consommations. Il serait souhaitable qu'elles préconisent et agissent pour la restitution de friches ou autres terres stériles à la culture ou au boisement.

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir\\_34622.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34622.pdf)

Pourtant on peut être surpris que 2000m<sup>2</sup> soient gelés pour établir une plateforme qui ne servira que quelques mois sur les 20 ans de vie du site. Ne pouvait on s'inspirer de l'armée américaine capable de faire atterrir des B52 en quelques jours au moyen de plaques d'envol amovibles ??

### **833 - Analyse des contre-propositions.**

A plusieurs reprises, j'ai suggéré aux visiteurs de ne pas se cantonner dans une opposition stérile et de proposer des alternatives objectives à la production éolienne. Ceci n'a porté que relativement peu ses fruits.

Je n'ai eu que quatre autres propositions. Il faut en féliciter leurs auteurs.

Tableau récapitulatif des propositions alternatives pour le parc éolien d'Origny-Sainte-Benoîte

Nom/Prénom	adresse	biomasse	Micro-hydraulique	isolation	nucléaire	solaire	Economie d'énergies	Méthanisation	observation
M. SENEGAS	Landifaÿ	X		X			X		
J. ROBEAU	Mont d'Origny				X				
X			X						
Y. DESAILLY	Regny					X	X	X	
<b>4</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>Total : 4 propositions sur 47 soit 9 %</b>									

*NB : Les personnes favorables ne figurent pas dans ce tableau*

Le micro hydraulique a été abordé oralement. L'interlocuteur n'a pas été enregistré nominativement ou identifié.

De même la méthanisation a été abordée lors de la dernière permanence avec les quatre agriculteurs. Je l'ai attribuée de façon indifférenciée à M. DESAILLY.

Devant la diversité des solutions, il nous a semblé intéressant de faire l'étude comparative suivante :



	puissance installée (théorique) MW	production annuelle maxi (théorique) MWh	production réelle MWh	Rendement %	ratio pour le parc D'Origny	surface - emprise
petit hydraulique moulin de Chigny	0,16	1 401,60	550,00	39,24%	111	variable selon topographie
EOLIEN Origny	23.8	208488	60 950	29.3%	1,00	2ha (massif béton + plateforme)
parc hydraulique picard (58 moulins en 2011)	9,70	84 972	45 637	53,71%	1.33	variable selon topographie
parc éolien picard	1000	6 561 240	1 020 000	15,55%	0,06	200 ha env,
SOLAIRE projet ferme de Clastres	30	262 800	52500	20,00%	1.16	50 ha
chaudière au bois	0,015	54	16,2	30,00%	3812	-
biogaz - méthanisation	0,15	1 314	1200	91,32%	50.8	0.1ha

- ⇒ source pour l'hydraulique : <http://www.ademe.fr/htdocs/publications/lettre/71/71report.htm>
- ⇒ source pour la ferme solaire de Clastres: les promoteurs , les sociétés ALTERNEGO/JIWI
- ⇒ Rendement du parc éolien picard = 15,55 car toutes les machines n'étaient pas toutes productives en 2012.une part notable a été installée en cours d'année
- ⇒ source pour le parc éolien picard: <http://www.picardie.fr/Schema-regional-eolien>
- ⇒ source parc Origny-Sainte-Benoîte = dossier de la société MET LE MONT-HUSSARD
- ⇒ le fonctionnement de la chaudière du particulier a été calculé sur 150j/365 annuels
- ⇒ source pour le biogaz: chambre d'agriculture et « La Gazette » du 26/4/2011. projet type d'une ferme d'élevage.

De ce comparatif on peut déduire que :

- la plus forte production actuelle picarde est en éolien. Notre région soit la deuxième après la Champagne Ardennes en ce domaine.
- Les données sur les fermes solaires, méthanisation, unités de combustion biomasse ne sont pas connues, mais elles doivent rester nettement inférieures.
- l'hydraulique picarde ne couvre pas la production d'un seul parc comme celui projeté.
- Il faudrait 111 moulins pour égaler le parc éolien, soit à peu près l'ordre de grandeur du potentiel hydraulique de la Thiérache
- une ferme solaire produirait la même énergie qu'un parc éolien. Mais elle utiliserait 30 fois plus de terres agricoles. De plus, la technique n'est pas aussi aboutie que l'éolien : les rendements augmentent encore, actuellement.
- La bio masse connaît un bon regain, mais la ressource n'est pas infinie. Il faut se souvenir que le recours massif aux énergies fossiles a permis la croissance de la forêt française, très réduite au début du XX<sup>ème</sup> siècle.
- En méthanisation, il faudrait 33 fermes d'élevage pour produire la même énergie que le parc projeté.
- L'investissement est 50% plus élevé, ramené au kWh produit (1.06 M€ contre 33 M€). le temps de retour serait 50% plus long, à prix de rachat identique.

- Les autres propositions d'économies d'énergie, de recyclage des déchets sont bien évidemment louables, mais restent marginales à l'heure actuelle...
- L'hydrogène n'est pas une énergie renouvelable. Ce peut être un moyen de stockage de l'électricité par hydrolyse de l'eau et combustion de l'hydrogène résultant. La dangerosité de ce gaz, le rendement de ces opérations, rendent cette solution aujourd'hui, peu viable...
- La géothermie n'a pas été citée. Elle est pourtant à envisager dans ces énergies renouvelables. Il est vrai que c'est un débouché pour de l'électricité, donc ici de l'éolien. Les opposants n'ont pas voulu apporter de l'eau à ce moulin ?
- La région Picarde pas encore l'autosuffisance énergétique, tous modes de production confondus. La solution de réduction de la consommation par l'économie d'énergie (-20% prévus dans la règle des 3 \* 20) permettrait certainement d'y parvenir. Chacun est-il prêt à s'y investir ? les collectivités – pour la plupart - débutent seulement leurs démarches pour leurs locaux.

Nous n'avons pas porté les gaz et huiles de schistes dans cette liste. Faute d'autres solutions, ils seront fatalement le substitut aux énergies fossiles à l'épuisement de celles conventionnelles. Ils ne peuvent être considérés comme des énergies nouvelles.

**Il ne faut certes pas reconduire les erreurs du tout pétrole ou tout nucléaire. La vérité est dans toutes ces alternatives, les petits ruisseaux feront les grandes rivières, tout en considérant qu'il faut  $1300/1000*25\%=$  5.2 fois le parc éoliens picard total pour une tranche nucléaire.... !  
Le mix énergétique sera très certainement la solution future.**

### 834 - Analyse et avis du Commissaire Enquêteur sur chaque observation nominative,

Ce point traitera aussi bien les observations orales qu'écrites, dans ces deux cas, nous prions les personnes de nous excuser sur la possible interprétation de leur observation et surtout des détails de celles-ci. Ceci est particulièrement vrai pour les observations orales : les parasites de la communication sont particulièrement nuisibles dans ces échanges. Cela fut d'autant accentué lors des permanences avec affluence nombreuse. Nous nous sommes particulièrement attachés à cerner la position générale des intervenants : pour ou contre le projet, dans cette deuxième catégorie, contre l'éolien en général ou contre l'éolien sur les deux communes.

Nous avons regroupé certaines de ces observations car elles étaient identiques ou très voisines de par les arguments favorables ou défavorables avancés.

- M. Benoît DANRE de Mont d'Origny ; il y exerce la profession d'agriculteur et est concerné par l'implantation de l'éolienne E2 sur la parcelle qu'il exploite et dont ses parents sont propriétaires. Il consulte le dossier, il se déclare favorable à ce projet, mais déclare ne déposer une remarque que lors d'une prochaine visite. Il reviendra lors de la dernière permanence, débattrà longuement avec des opposants, mais sans déposer d'observation écrite.
- M. Jacques POURRIER de Mont d'Origny qui est propriétaire d'une parcelle où se situera l'éolienne E5. il est globalement favorable et ne dépose pas de remarque.
- M. André COLIN, de Mont d'Origny. Il est propriétaire de la parcelle où sera située la machine E3. il est venu vérifier que l'implantation était bien en bordure de chemin et non pas au centre de sa parcelle. L'implantation présentée dans le dossier correspondant à ses attentes, il ne dépose pas de remarque.

- M. SALLANDRE de Mont d'Origny qui est propriétaire d'une parcelle ou se situera l'éolienne E5. Il inscrit son accord pour le projet ; il met en avant les retombées économiques positives pour la et les communes.
- Un second agriculteur accompagnait M. SALLANDRE. Il apparaît également favorable mais ne l'inscrit pas sur le registre.
- Ils sont tous cinq favorables au projet.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Les propriétaires et exploitants sont bien évidemment intéressés financièrement à cette implantation. Dans le cas présent d'Origny, ils le font en toute transparence, dans le climat des permanences qui sont, de façon générale, hostiles aux projets. Ceci est assez exceptionnel pour être signalé. Il faut noter ce courage et porter crédit de leur contribution.*

- M. Laurent ALAVOINE et Mme ROHAT et leur fils. Cette famille réside en sortie de la commune vers Guise et son pavillon donne sur la plaine où seront installées les éoliennes. Mme Marie Ange ROHAT est intervenue à deux reprises parfois avec quelques éclats et écarts de langage. Elle fait état de son refus du projet de façon toujours aussi véhémement, voire agressive. Nous sommes contraints de lui demander de modérer ses propos, de châtier son langage et d'avoir un minimum de respect pour les personnes qui ne partagent pas ses vues. Elle fustige M. le Maire à qui elle a demandé un rendez-vous.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Chacun est libre d'exprimer son opinion, nous comprenons celle de Mme ROHAT , dont la vue sur la campagne va être impactée par les éoliennes. M. le Maire nous a déclaré toujours répondre aux demandes de rendez-vous ; il n'a pas eu connaissance de celle de Mme ROHAT. Finalement, un rendez vous aurait été convenu après clôture de l'enquête publique. D'après M. le Maire, Mme ROHAT ne s'y est pas rendue.*

***Nous comprenons le fond de sa remarque, mais en condamnons la forme.***

- Mme Marie Ange ROHAT était accompagnée de ses parents : M. Jean-Claude et Mme Jocelyne ROHAT, demeurant à Mont d'Origny. Mme ROHAT inscrit : « trop près du village ». nous lui montrons la rareté des espaces libres à l'éolien dans le nord du département d'après la carte du dossier. Ainsi que le large respect des 500m légaux qui sont parmi les plus sévères du monde. Sa réponse demeure inflexible : « ailleurs ! »

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur***

*Cette position est symptomatique du syndrome PAMPAM, de plus, ces personnes résident Rue Neuve, donc hors de vue des éoliennes*

***Argument non recevable***

- M. et Mme HOURDIN qui résident rue Neuve à Mont d'Origny. Mme HOURDIN, oralement, s'élève contre la proximité des éoliennes ; elle met en doute la capacité de certains élus à gérer ces dossiers. Pour elle les éoliennes doivent être ailleurs, en campagne...

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Il est difficile de faire la part de l'opposition au projet et à la municipalité. Ces personnes sont l'exemple même de cette dualité. D'autant que depuis leur domicile, rue neuve, au cœur de l'agglomération, les machines seront peu visibles et inaudibles car séparées par la route 1029. Mme HOURDIN n'a jamais voulu entendre nos explications sur le fait que ce lieu correspondait au meilleurs critères d'implantation éoliennes et qu'il n'y en avait guère d'autres. Sa position est clairement celle du PAMPAM ! **Donc irrecevable.***

- M. SENEGAS de Landifaÿ & Bertaignemont. Il s'oppose à ce projet, comme il s'est opposé à un autre projet proche de son village qu'il dit avoir contribué à faire échouer. A l'oral, il met surtout en avant, le mauvais choix de cette voie énergétique. D'après lui, il faut privilégier les économies d'énergies en favorisant l'isolation des habitations.

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

*M. SENEGAS ne considère qu'un des 20% de la règle des 3\*20. Dans son calcul et sa vision sur le redéploiement énergétique, il néglige les 20% des énergies renouvelables ENR et les 20% de réduction de gaz à effet de serre GES. Les économies d'isolation qu'il prône, représentent moins d'un tiers du bilan énergétique de la France. Soit un gain de moins de 6%. Sa contribution n'est donc que partiellement recevable.*

- M. MORET, deuxième adjoint de ORIGNY-SAINTE-BENOITE et président de la Communauté de communes de Val d'Origny. Il se déclare solidaire de ses collègues élus sur le défaut de communication de MAIA. Néanmoins, il est favorable à cette technologie. Il n'a pas de solution pour répondre aux aspirations de certains opposants qui déplorent les impacts négatifs qui ne sont pas compensés par des avantages directs, financiers ou fiscaux. Le rattachement de la communauté du val D'Origny à celle de la vallée de l'Oise, va accentuer l'effet de dilution de ces compensations financières.
- M. WALLET et Mme LADEUZE, Maire et 1<sup>er</sup> adjoint de Neuville appportent un nouvel éclairage sur la concurrence entre OSTWIND et MAIA/MET : la communauté de communes du Val d'Origny s'est clairement prononcée pour le projet d'OSTWIND qui couvre l'ensemble de la communauté de communes. MAIA n'a pas de projet sur Thenelles et Neuville. Comme leurs collègues, ces élus déplore le manque de contact et de concertation de MAIA/MET. Ils déplorent l'attitude des premiers intervenants de ce groupe qui donnaient l'impression d'être en pays conquis et ne considéraient pas les élus comme interlocuteurs directs. Ils regrettent de ne pas avoir de retombées financières qui aideraient le faible budget de leur commune.

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

*Nous touchons ici un point crucial du dossier : même avec le recul de plus de 4 mois sur ce sujet, nous avons le sentiment de n'avoir pas démêlé cet écheveau des relations compliquées entre MAI, MET, et auparavant EVELOP et la SICAE, d'une part et les deux communes de Origny-Sainte-Benoîte et Mont d'Origny et la communauté de communes du Val D'Origny, d'autre part !*

*A chaque intervention ou question sur ce sujet nous tirons un morceau de fil sans en avoir la fin de la pelotte.*

*A ce stade, il est clair que les 4 communes de la communauté de communes se sentent liées par la délibération citée par Mme LADEUZE du 12/7/2011 (voir annexe). Ce lien, s'il honore la droiture des élus, n'est que moral.*

*Attendu que le concurrent, OSTWIND, n'a à ce jour, déposé aucun dossier en Préfecture, c'est un retard moyen de 2 ans qu'il prend sur celui de MET. De plus son projet semble très flou et incertain : aux dires de M. DECLERCQ, et de Mme CATEAUX, chacun aurait des machines sur ses terres : proches à la fois, des bois au N/E de Viermont et de la D1029 ! Sans être expert, nous jugeons ces projets comme peu acceptables. M. WALLET voit un espace à l'ouest de Neuville. Il est pour nous plus propice ; seul la densité des parcs pourrait en être l'obstacle à l'avenir ?*

*L'argumentaire des élus en faveur de OSTWIND se résume en quatre points :*

- 1) *l'avantage financier : OSTWIND offrirait plus aux communes. Le flou total entoure cet argument. D'une part, il semble difficile que cette société rétribue directement la commune sans passer par la réglementation fiscale. D'autre part, MET a très peu communiqué sur les*



*retombées de son projet : par stratégie et par prudence sur un montant forcément aléatoire. Les élus ont appris par ma bouche l'ordre de grandeur des retombées financières probable de 4 à 500 k€ annuels.*

***A données techniques égales – puissance et productions similaires – cet argument n'est pas recevable.***

- 2) *La préférence nationale : les élus réfutent cet argument qui pourrait sembler favorable à MAIA 100% Française. OSTWIND International à son siège en Alsace et est donc française. mais il faut considérer, sauf erreur de notre part, que la maison mère de OSTWIND a son siège en Allemagne à Ratisbonne, que les 4 sociétés française « OSTWIND » sont des SAS : sociétés par actions simplifiées et que de ce fait leurs résultats sont consolidés avec la société mère allemande. Les pertes ou bénéfiques vont donc en Allemagne. Pour les avoir pratiqués durant de longues années, nous connaissons le sérieux des sociétés allemandes. Leur rigueur leur fait prendre le meilleur matériel donc... allemand ou à défaut européen...*

***Nous affichons cet argument comme non recevable.***

<http://www.societe.com/societe/ostwind-international-428604318.html>

<http://www.ostwind.fr/notre-entreprise/qui-sommes-nous.html>

- 3) *Le mauvais relationnel de MAIA MET. Leurs représentants auraient eu une approche hautaine, condescendante et qu'ils négligeaient les élus locaux. Il semblerait qu'il y ait même confusion entre des premiers contacts de EVELOP de personnes qui n'auraient jamais fait partie de MAIA ? M. BOUCHER et M. GOSSELIN de la SICAE, nous ont confirmé que MM. De la ROCHEFOUCAULD et M. PULPITO n'ont jamais été salariés de MAIA. Le premier est un promoteur éolien indépendant, le second, un ancien de EVELOP qui est maintenant salarié de HELP . Ce cabinet d'études a travaillé en sous-traitance de MET, ce qui explique peut-être la confusion. Ce point est aussi délicat, mouvant qu'incontrôlable et incontournable. Aussi nous recommandons aux éventuels futurs partenaires de s'entendre et d'abord s'écouter, de développer l'empathie. Reconnaître que l'on a 5% des torts est déjà un grand pas !*

***Si ce projet aboutit, le dialogue n'est pas une priorité c'est un préalable !***

- 4) *La répartition sur les 4 communes. Un projet étalé sur les 4 terroirs n'est pas impossible, mais moins réaliste ou réalisable. De plus, malgré nos demandes, nous n'avons jamais vu le moindre projet, étude ou plan. Nous comprenons que les deux communes d'Origny se sentent solidaires de Neuville et Thenelles : après avoir porté un projet commun sur les 4 terroirs, elles ne peuvent limiter le gâteau à leur seul profit. De même qu'avec la répartition entre communes et communauté de communes, il doit être possible de compenser, ne serait ce que partiellement, cet engagement moral.*

***Cet argument est recevable***

*En toute objectivité, il faut apporter à ce stade, une information transmise par MAIA/MET : le 11 septembre 2008. le Conseil Municipal de Mont d'Origny se déclarait favorable à un projet éolien de la Sté EVELOP et autorisait toute démarche ou étude pour sa création. MAIA a repris la Sté EVELOP,*



actif et passif pour ce projet, y compris cette délibération qui engage au même niveau le Conseil Municipal de Mont d'Origny que la délibération suivante prise pour s OSTWIND le 17 juin 2011.

Il faut noter que la première a été votée à l'unanimité alors que la seconde à eu une voie contre pour 10 favorables. La première a été suivie d'effet au travers de ce dossier et cette enquête publique alors que nos demandes auprès des municipalités ou agriculteurs n'ont pu produire aucun document précis et finalisé sur le projet OSTWIND.

la communauté de communes du Val d'Origny a pris une délibération similaire quelques jours après, le 12 juillet 2011. Elle autorisait OSTWIND à établir une étude pour l'implantation sur le territoire de la communauté de communes. Deux ans après, cette étude finalisée n'a pu nous être présentée, le dossier de Demande D'Autorisation d'Exploitation n'a pas été déposé en Préfecture.

- **Annexe 18** - délibération du conseil de Mont d'Origny du 11 septembre 2008 pour EVELOP et délibération du 17 juin 2011 pour OSTWIND – 2p
- **Annexe 18 bis** – délibération de la communauté de communes du Val d'Origny du 12 juillet 2011- 1p

Nous devons considérer les deux options :

- 1) le projet de MET est refusé. La procédure repart pour deux ans au minimum avec OSTWIND. Il n'est pas certain que les opposants l'acceptent mieux. Ils auront acquis l'expérience et le délai leur sera favorable.
- 2) Le projet de MET est accepté. L'entente est incontournable. Les deux parties n'y trouveront qu'avantages communs et synergiques.

**En Conclusion générale de cet important item, cet argument est donc globalement recevable mais non irréductible.**

- Mme Fabienne FLAMAND & M. Guillaume PARENT demeurant au 2 rue du bois Belloy à Mont d'Origny qui ont fait construire dans ce quartier d'où le champ éolien sera visible. Ils craignent la dévalorisation de leur maison, un le risque de mauvaises ondes. M. PARENT a déposé une seconde observation le 10 juillet ; il se dit choqué, du mépris manifesté envers les habitants.

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

L'argument visuel est recevable, les autres comme la dévalorisation du foncier bâti, ne sont pas recevables, sauf pour la perturbation des ondes jusqu'à rétablissement aux frais de MET

- M. et Mme Bernard BLEUSE demeurant au 92 rue Jean Mermoz à Mont d'Origny, craignent la même dévalorisation et demandent un référendum.

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

Même avis et analyse sur les impacts. La question du référendum peut trouver réponse par le biais d'une consultation populaire. Il n'aurait qu'un avis consultatif. Un véritable référendum n'est pas prévu par la loi dans ce contexte: c'est la procédure de l'enquête publique qui prévaut et vaut pour l'expression du public.

Un référendum doit aussi être représentatif: avec pratiquement aucun intervenant de Origny-Sainte-Benoîte, de 1 à 2% de la population participant à cette enquête publique, nous sommes très éloignés d'une représentativité acceptable.

Son décompte de favorables – défavorables (rappel : 68- 32) balance pour le contre, mais la plupart des enquêtes publiques voient 100% de défavorables. Ce ratio est déjà un des plus favorables que nous

ayons rencontré. Il faut surtout retenir la masse imposante d'indifférents de neutres ou de favorables qui ne se sont pas ou n'osent pas s'exprimer.

*Dans les quelques enquêtes sur l'éolien dont j'ai écrit ou lu les rapports, jamais un tel ratio de favorables n'a été atteint.*

***Pour ces raisons : non légal et incertain de recueillir le quorum, nous jugeons ce référendum inutile et rejetons cette demande.***

- M. Claude BRAILLON de Mont d'Origny, M. DAGNICOURT, M. Alexandre DANJOU, M. Gilles MORLET, M. CARAMELLE, M. et Mme DROYQUERY, M. Fabien ALLART ont inscrit leur opposition à la construction éolienne à Mont d'Origny sans véritable motivation ou contre argument.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Il est difficile et délicat de se prononcer ainsi : opposition systématique, opposition électorale, peut-être ? Les élus y ont reconnus certains de leurs opposants. Il ne faut pas exclure une communauté de vue avec les autres opposants de ce groupe dont ces personnes faisaient partie.*

***Ces personnes sont donc comptabilisées dans les opposants au projet***

- M Jacques COLLET demeurant 7 rue neuve à Mont d'Origny. Il n'est pas d'accord pour la disposition des machines trop près du village et s'inquiète de la réception de la télévision.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Nous lui avons confirmé oralement que toute perturbation avérée par les éoliennes devra être compensée par le pétitionnaire et à ses frais. Nous l'avons jugée peu probable. Nous ne pouvons lui garantir l'immédiateté de cette réparation ni son délai. Sa demeure, au cœur du village, limite fortement l'impact visuel, puisque les éoliennes seront invisibles.*

***Argument en partie recevable***

- M. Joël ROBEAU demeurant rue de la Libération qui sera sous la vue de l'éolienne E5, notamment. Il est contre le projet, se déclare pour le nucléaire et veut qu'elles soient éloignées des habitations. Nous lui indiquons qu'il est à près de 1500m de la plus proche machine et que le minimum légal est de 500m.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Le nucléaire est la réponse actuelle à la demande électrique de notre pays. Il ne répond pas parfaitement aux objectifs des 3\*20 du Grenelle de l'ENVIRONNEMENT ; sur les 20% d'énergies renouvelables et les 20% d'économies à réaliser*

***Argument peu recevable de par la distance***

- Un jeune homme étudie le dossier pendant près d'une heure. Il déclare ne pas être de Mont d'Origny et donc ne pas déposer de remarque, malgré notre précision que ce registre est ouvert à tous et qu'il peut même être anonyme. Il est venu s'informer sur le projet et la technologie. Au cours de notre discussion, il se déclare très réservé à la position favorable de M. ROBEAU sur le nucléaire, notamment devant la génération de déchets. Il concède que l'éolien doit faire partie du mix énergétique : s'il n'est pas La solution, il en est une des composantes. Nous le retrouverons le soir même à la réunion publique de Saint Gobert, ce qui démontre son intérêt pour le sujet. J'assistais à cette réunion en tant que Commissaire Enquêteur suppléant à la demande de la titulaire.

***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur***

*Il est regrettable que cette personne ne se soit pas exprimée plus formellement. Il est une des rares manifestations d'un comportement citoyen qui devrait faire école : écoute information enseignements, représentent une démarche qui doit permettre au citoyen de se faire un jugement raisonné, pragmatique et porteur d'avenir.*

- M. et Mme CHOAIN de Ribemont, actionnaires de la SCAE CHOAIN à Mont d'Origny. Ils s'élèvent contre le non respect du contrat d'exclusivité signé par certains agriculteurs : le projet concurrent de la Sté OSTWIND impliquait la signature de tels contrats. M. et Mme CHOAIN les ont signés comme d'autres agriculteurs. Ils ont donc rejeté l'offre de MET-le Mont Hussard lors de leur prospection. Selon leurs dires, d'autres agriculteurs n'auraient pas eu le même scrupule et aurait signé également avec MET. De façon plus générale, ces personnes seraient néanmoins favorables à l'éolien.
- Mme Martine CATTEAU de Macquigny intervient pour son père : M. Raymond CHOQUENET ancien agriculteur à Mont d'Origny. Elle a reçu ce jour, la visite d'une personne de OSTWIND pour une offre d'éolienne sur un terrain leur appartenant, vers le lieu dit « la Frette Jolie ». Elle dépose son observation également au nom de son père.
- M. DECLERCQ de la ferme de Viermont commune de Mont d'Origny. Il est venu voir où se situaient les éoliennes. Il pensait que cette enquête publique concernait le projet OSTWIND pour lequel il a signé un engagement. Cette société lui a parlé d'implanter des machines sur ses terres dans le vallon qui séparent des espaces boisés au nord et à l'est de la ferme de Viermont. Il se déclare favorable à tout projet éolien à l'oral, n'ayant pas déposé d'écrit. j'ai renseigné M. DECLERCQ sur la position des 7 machines ; il a relevé qu'elles n'étaient pas sur ses terres. je lui ai dit être sceptique sur la faisabilité du parc de OSTWIND aussi près d'espaces boisés, fussent ils peu étendus.

#### **Analyse et avis du Commissaire Enquêteur**

*Ces trois propriétaires agricoles se déclarent donc favorables à tout projet éolien. Il est certain que la multiplicité des offres désorientent les intéressés. Les plus sensibles aux revenus engendrés n'hésitent pas à profiter de l'effet d'enchères. Ces contrats d'engagement d'exclusivité ont plus une valeur morale qu'une réelle valeur juridique.*

***Ces personnes sont comptabilisées comme favorables au projet.***

- M. DUMAIRE apparaît comme le leader du groupe qui a animé la 4<sup>ème</sup> permanence à Mont d'Origny . il a pris rapidement la parole sitôt l'entrée du groupe d'opposants. Il me présente un texte extrait d'un site Internet présentant des informations négatives sur la société MET ; il ne peut m'en indiquer la source, je refuse donc de le recevoir. Il ne le joint pas à son observation sur le registre.  
Un autre opposant a également accusé la Sté MET le Mont Hussard de malversations dans le passé.

#### **Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

*Nous avons enquêté sur le sujet : nous avons contacté la SICAE de l'Aisne (Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'électricité). Comme son nom ne l'indique pas forcément cette société a une vocation de production et distribution d'électricité. Comme son autorité de tutelle : l'USEDA (UNION DES SECTEURS D'ENERGIE de l'Aisne) c'est un EPIC : établissement public à caractère industriel et commercial. Ils dépendent tous deux, du Conseil Général de l'Aisne.*

*Nous avons eu contact avec MM. BOUCHER et GOSSELIN directeur et directeur adjoint de la SICAE. La SICAE est donc partenaire, co-investisseur de MET pour le parc éolien de Mont Hussard près de Brenelle, dont le permis de construire accordé en 2006 n'a pu être suffisamment accompli :*

*les travaux ont commencé tardivement, en parti, suite à des oppositions locales puis ont été interrompus après dépassement du délai du permis. La mouvance réglementaire a créé un vide juridique pour ce cas d'espèce, la jurisprudence est en train de s'établir, notamment avec le recours que devra trancher le Tribunal Administratif d'Amiens sur ce cas.*

*Ces dires m'ont été confirmés par MAIA MET ainsi que par Mme Gaëlle MOREL de la Direction Départementale des Territoires*

*Dans le cas présent, il s'agit donc bien d'une situation administrative complexe que la loi doit trancher et en aucun cas d'affaires troubles et encore moins de malversations.*

*Au final, ceci se traduira soit par l'arrêt définitif du site et la perte de 200 000€ de travaux ou soit par la reprise avec les frais inhérents à ce retard.*

*Ces pertes et frais seront supportés par la SICIAE et MAIA, incluses dans leurs comptes de résultats... et au final, réglées par le contribuable- consommateur final via les taxes ou coût du kWh. Un opposant a cité oralement ce surcoût de taxes qui augmentent sur sa facture « à cause de l'éolien ». il n'est pas certain que cet opposant ait conscience que les actions d'opposants génèrent des coûts. S'ils ne sont pas une véritable valeur ajoutée au sens économique du terme, ils s'ajoutent bien à nos factures.*

*Le droit d'expression et action des opposants est inaliénable et imprescriptible, c'est un des fondements de la démocratie. Mais il faut en rappeler parfois les incidences financières finales.*

*Nous citons ce point en regard de certaines réactions anonymes, mais multiples sur des sujets similaires :*

- *« nos € » ont ainsi été tagués sur les nombreux panneaux contre l'huile de schiste entre Château Thierry et Fontenelle en Brie,*
- *« au final, ce sont nos impôts et TOM taxe d'ordure ménagères qui payent » a été déposé sur le blog des opposants au centre de déchets de Grisolles en commentaire des différents recours juridiques des opposants.*

#### ***Cet argument est jugé irrecevable.***

- Observation de M. Z opposé pour la vue et proximité
- M. & Mme Jacques SARRAZIN, idem
- M. & Mme JP POISEAU idem +, le bruit
- Mme Christelle DATHY, idem
- M. Joël BRACQUART, idem
- M. Bernard BLANCHARD, idem
- M & Mme Phil. FONTAINE idem
- M. & Mme ANCEAUX idem + paysage
- M& Mme Emile MOURAIN opposés pour le bruit et santé

#### ***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Ces personnes se rejoignent sur les principaux items détaillés plus haut au § 83-1. en mettant en avant le visuel, par la proximité et le bruit.*

*Plusieurs de ces opposants se déclarent comme tels vis-à-vis de l'emplacement : ils acceptent l'éolien mais ailleurs = PAMPAM. Syndrome récurrent de l'égoïsme et du repli sur soi, particulièrement exacerbé en période de crise et de rigueur.*

*Nous renvoyons à nos avis donnés sur chacun de ces items.*

#### ***Ces personnes sont comptabilisées comme opposées au projet***

- M. Yves DESAILLY, agriculteur de REGNY, qui a assisté à toute la 4<sup>ème</sup> permanence.
- M. Patrick FAGLIN, agriculteur de Villers-le-Sec qui se déclare farouchement opposé à l'éolien dont il dénie tout intérêt en regard de nombreuses nuisances; il suppose de gros intérêts et bénéfiques pour les promoteurs et préconise d'autres sources d'énergies ou d'économies. Il ajoutera une seconde observation en fin de permanence sur les défauts d'affichages qu'il a constatés. De même



pour M. DESAILLY au sujet de Thenelles. Nous avons traité ces points au chapitre IV « publicité »

- M. Eric MARCHAND, agriculteur de Parpeville est tout aussi opposé. Il énonce les différentes nuisances : visuel, bruit, flashes nocturnes, perturbations TV, et risque de grêles destructrices. Il évoque un effet positif : le brassage de l'air par les pales pourrait favoriser la pollinisation des colzas ?
- Ces trois exploitants agricoles assistent à la permanence durant près de 2 heures et ont animé un long débat où se mêle intérêt des agriculteurs, environnement, écologie et énergies nouvelles.

#### ***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Les motivations de ces opposants sont complexes. En général, les exploitants ne sont pas hostiles à cette source de revenus, moins aléatoires et plus rémunérateurs à l'hectare ! Il est certain qu'il sont visuellement impactés très directement car ils interviennent jusqu'au pied des machines. A l'inverse, elles sont de bons indicateurs météo : vitesse et sens du vent, annonce de précipitations prochaines. Dans ce cas également, le visuel fait l'objet de jugement de valeur divergent selon les interlocuteurs et leurs intérêts.*

*Au niveau du bruit, les cabines sont mieux insonorisées et les bruits des ensembles agricoles peuvent couvrir ceux des éoliennes ce qui limite la portée de l'argument*

*L'évocation de consommation des espaces agricoles, toute relative est patente, mais elle a été peu évoquée et uniquement à l'oral.*

*Nous nous interrogeons sur la présentation de MM. FAGLIN et DESAILLY qui négligent leur appartenance et militantisme anti-éolien : il est affiché dans les annexes de M. DESAILLY, lui-même membre du collectif « Brise-vent » et M. FAGLIN de « Vent de Folie » ?*

*Ces interventions se résument donc à une opposition globale à l'éolien, sans véritable alternative proposée. L'option de la méthanisation a été évoquée dans le débat, mais sans être concrétisée à l'écrit*

***Ces opposants rejoignent les opposants de Mont d'Origny : beaucoup de critiques, mais pas d'autres solutions. Donc peu recevables.***

- La contribution de M. Yves DESAILLY en 6 pages et 11 annexes, elle expose en un style fleuri, alambiqué et dilatoire, la position de cet agriculteur de REGNY. De ce fait, à l'image de la personne, la position réelle de ce document vis-à-vis du projet est difficile à cerner. l'opposition à l'éolien en général, est plus prégnante que sur ce projet en particulier.
- En résumé, y sont dénoncés :
  - La règle des 3\*20 - P1
  - Le tarif préférentiel de rachat - P2
  - Le peu de bénéfices économiques pour notre pays - P2
  - L'industrialisation des campagnes au détriment des paysages et biodiversités - P2
  - L'intérêt financier des élus et agriculteurs - P2
  - L'aléa et la fugacité de la production éolienne.
  - Les impacts visuels, flashes, bruits,, sécurité, faune, - P4 & P5
- La contribution se conclut par un avis défavorable
- Les annexes sont une compilation des différentes oppositions à l'éolien, pas toujours signés ou de source identifiable. Elles sont le résumé d'actions d'associations d'opposants depuis le plan local jusqu'au plan européen.

#### ***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***



**« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément. »**

(Boileau). En suivant ce principe M. DESAILLY aurait gagné du temps, nous en aurait fait gagner et aurait été vraiment contributif. Malgré quelques évocations (solaire, géothermie), le dossier manque de solutions alternatives. Nous renvoyons à notre comparatif du § 83-3 ces solutions ont aussi leurs impacts : le solaire à production équivalente consomme 30 fois plus de surface, sauf si l'on équipe toutes les toitures, ce qui a un autre coût !

Il fait la pudique et tout aussi condamnable impasse sur l'incontournable mix énergétique de demain : du nucléaire + combustibles fossiles+ éolien+ biomasse +solaire+ hydraulique, selon une hiérarchie qui évoluera. La réglementation, les technologies et le contexte géopolitique le feront évoluer, espérons-le, le plus graduellement et économiquement possible.

Nous retrouverons dans les annexes de M. DESAILLY, des alertes et préventions sur les clauses des baux emphytéotiques. Nous donnons tous crédits à son conseil de consulter ses notaire et syndicat professionnel pour se prémunir de toute mauvaise surprise.

Cette contribution a le mérite de comporter quelques lueurs d'objectivité : sur le bruit de la D1029 qui est supérieur à celui qu'engendrera le parc éolien, sur les mêmes aléas et discontinuités de l'électricité solaire, notamment. Ceci n'excuse pas que ce dossier est très lourdement à charge et orienté contre cette technologie.

Nous avons enquêté et échangé sur le sujet avec d'autres Commissaire Enquêteurs, M. DESAILLY est connu comme un « activiste » des l'enquêtes publiques. Tant mieux ! Cela nourrit le débat public. Mais ses contributions sont trop souvent négatives. Il rejoint cette typologie de personnages rencontrés au fil de toutes les enquêtes publiques : de belles intelligences alliées à des compétences avérées mais qui sont vouées à détruire et non à construire.

Qu'il serait profitable à tous, de voir énoncées de belles contre-propositions, qu'il serait encore plus productif si on venait nous en présenter leurs études ou leur mise en chantier. Qu'il serait plus enrichissant pour ces opposants de voir leur besoin de création et de réalisation satisfait par de telles démarches !

**C'est pourquoi nous ne donnons crédit à cette contribution que pour les quelques aspects et conseils positifs qu'elle recèle.**

**NB : nous rappelons avoir traité les observations sur le défaut d'affichage au § 42.publicité.**

- Mme Ginette DANRE, retraitée agricole et mère de M. Benoît DANRE, a clairement affiché son avis favorable au projet

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

Comme pour les quelques personnes favorables au projet, il faut rendre hommage à Mme DANRE qui a calmement et courageusement fait front devant la vindicte verbale de se trois opposants, malgré son âge et sa minorité de voix.

- Mme DUPUIS-LEFEVRE de Mont d'Origny est opposée au projet par sa proximité et donc ses nuisances. Elle s'étonne que des permis de construire si importants soient accordés alors que des permis ou changements soient refusés à des particuliers ?

**Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :**

Le permis de construire n'est pas encore accordé. Il le sera si les services de l'état jugent globalement ce projet comme positif, d'après le dossier remis, les retours des services associés de l'état ( DREAL,

DDT, ARS, etc....) et aussi, d'après cette enquête publique. Une proportion non négligeable de parcs éoliens est refusée au cours de ce passage au crible résumé très sommairement ici.

Ce dossier a débuté en 2005 et surtout 2007 ; ce délai de 6 à 8 ans est tout à fait dans la moyenne. Ceci pour confirmer toutes les précautions et contrôles effectués sur de tels projets qui sont impactants tant dans leurs bénéfices que leurs contraintes.

De même, le permis de construire de particulier, de manière proportionnée à l'enjeu, passe par les mêmes cribles, la partie publique étant résumée au passage en Mairie. Un permis peut être refusé pour non respect des règles de l'urbanisme (construction en zone rouge inondable, par ex.), de l'esthétisme ou harmonie d'une agglomération (comme désormais la construction de chalet suisse au cœur de villages picards où la brique domine, par exemple).

Le jugement est rendu et la décision prise avec la même équité. Ils sont seulement d'origine humaine, donc faillibles. Mais ils ne peuvent être partisans ! Si Mme DUPUIS LEFEVRE a subi une telle décision, elle peut et même doit engager un recours selon les voies légales.

#### **84. Mémoire en réponse de la Société MET le Mont-Hussard,**

Suite aux observations émises durant l'enquête publique, la Société MET le Mont-Hussard doit réglementairement produire un mémoire en réponse.

Conformément à la réglementation, nous lui avons remis sous 8 jours un dossier qui comportait :

- Le PV de clôture de l'enquête publique
- un courrier de 4 pages comportant le tableau des observations par item, ainsi qu'un résumé des observations orales enregistrées au cours des 5 permanences.
- La copie exhaustive des registres et contribution (copié sur le photocopieur et au frais de MET)
- ces documents, notamment le tableau d'items, ont pu être très légèrement modifiés ou complétés lors de la rédaction ultérieure du rapport et la relecture de certaines observations. Ceci ne changeait pas fondamentalement le poids des différents items. De plus MET a réalisé son propre relevé et tableau.
- Ils ont été remis le 18 juillet lors d'une brève réunion dans les locaux de MAIA MET à ESTREES DENIECOURT

Le mémoire en réponse m'est parvenu par courriel le 30 juillet, je l'ai reçu le 2 août par lettre recommandée avec accusé de réception.

La réponse est en 46 pages. Elle comporte :

- un préambule
- un tableau de classement par item (non nominatif, mais plus analytique avec 24 items pondérés).
- La réponse détaillée sur ces 24 items
- La réponse aux observations orales
- Une conclusion

#### ***Analyse et avis du Commissaire Enquêteur :***

*Nous avons déjà énoncé la distinction de la proximité et du visuel que nous avons regroupés. L'effet PAMPAM est très minoré en regard de notre ressenti « en-direct ».*

*Dans le détail, MET a répondu de façon très détaillée – à notre avis – au-delà des préoccupations du public, comme par exemple, sur les infrasons, les ondes électromagnétiques, chiroptères, étude de danger, etc....*

*Ces points n'ont été qu'évoqués ou traités de façon générale dans la contribution de M. DESAILLY. Nous pensons qu'un simple renvoi au dossier qui traite ces points, aurait été suffisant.*

*Pour ne pas tomber dans le même travers de volumineuse et peu productive analyses chirurgicale, ce mémoire répond sur le parfait respect de la réglementation en vigueur. Il extrapole ceci à l'installation future par des engagements de contrôles, mesures, accompagnements, compensations et réparations visant à minimiser les impacts autant que faire, se peut.*

*Chaque rappel ou citation comporte sa source, nous les avons vérifiées. Internet alliant le pire comme le meilleur en terme d'information et de spams. Elles sont souvent issues de services publics ou EPIC, donc dignes de foi.*

*A noter deux tableaux intéressants :*

- 1) P 35 : le tableau des tarifs des différents kWh produit selon les différentes formes d'énergie. Il resitue mieux que de longs discours la position du kWh éolien en bonne place.*
- 2) P30 : le tableau des rendements énergétiques MET, à notre demande nous l'a précisé : il faut distinguer :*

- le rendement de l'éolien dû essentiellement à la présence ou non de vent.*
- Du rendement du nucléaire ou l'essentiel des 2/3 de l'énergie perdue, l'est en chaleur*
- De même, Le rendement du gaz est à 100% en cas de cogénération où la chaleur et électricité sont utilisées.*

*Au final, nous jugeons ce mémoire conforme aux attentes. Nous y trouvons les réponses générales et détaillées à chaque observation du public.*

*Annexe 19 - courrier de demande de mémoire en réponse - 4p*

*Annexe 20 - mémoire en réponse aux observations du public par la société MET LE MONT-HUSSARD en 46p*

## **85. Synthèse de ces analyses et premières conclusions:**

Pour résumer de façon très lapidaire, à ce stade, cette enquête publique, nous formulons la balance suivante :

<b>Relationnel difficile entre MAIA-MET &amp; communes</b> + <b>opposition de riverains sur les impacts</b>	<b>Production d'énergie nouvelle renouvelable</b> + <b>bilan financier et économique positif</b>
---	--

\* \* \* \*

## **CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :**

Compte tenu de ce qui précède, après examen du dossier, le commissaire enquêteur donne sur feuillets séparés joints au présent rapport ses conclusions motivées.

Fait à Seraucourt le Grand le 28 août 2013

**Le Commissaire enquêteur  
Alain RODIER**



*NB : nous avons demandé un délai supplémentaire à M. le Préfet par courrier du 18 août 2013. Ceci en raison de la relative importance quantitative du dossier et de l'enquête publique afférente à la laquelle s'ajoutait des délais plus long pour obtenir des contacts et réponses en cette période de congés. M. le Préfet nous accordé ce délai d e 15 jours par courrier du 21 août 2013.*

## **LISTE DES ANNEXES :**

- *Annexe 1 – courrier du 11/4/13 : demande au TA de la désignation d'un Commissaire Enquêteur 1p*
- *Annexe 2 – Décision du 23/4/13, désignation du Commissaire Enquêteur – 1p*
- *Annexe 3 – Arrêté Préfectoral du 14 mai 2013 - 5p*
- *Annexe 4 – avis de parutions dans les deux journaux : 4 pages*
- *Annexe 5 - avis d'affichage de l'enquête publique – 1p*
- *Annexe 6 – plan d'affichage des quatre panneaux sur site – 1p-*
- *Annexe 7 – PV du Huissier de justice - 24 pages*
- *Annexe 8 - tract « note d'information aux habitants de la commune de Mont d'Origny » - 2p*
- *Annexe 9 - article du 11/7/2013 du Courrier Picard. -1p*
- *Annexe 10 - note « Informations » de M. le Maire de Mont d'Origny - 2p*
- *Annexe 11 – article du 17/7/2012 du Courrier Picard (version numérique extraite du site du journal) – 1p*
- *Annexe 12 – copie du registre d'enquête de Origny-Sainte-Benoîte - 6p*
- *Annexe 13 – copie du registre d'enquête de Mont d'Origny - 11p*
- *Annexe 14 – contribution de M. DESAILLY -17p*
- *Annexe 15 – procès verbal de clôture - 1p*
- *Annexe 16 - délibérations des 9 communes - 9p*
- *Annexe 17 : 1<sup>er</sup> avis de l'ARS du 26 avril 2013 - 2p*
- *Annexe 17bis : réponse et complément de MET le 21 mai 2013 – 9p*
- *Annexe 17 ter : second avis de l'ARS du 23 mai 2013 – 1p*
- *Annexe 18 - délibération du conseil de Mont d'Origny du 11 septembre 2008 pour EVELOP et délibération du 17 juin 2011 pour OSTWIND – 2p*
- *Annexe 18bis – délibération de la communauté de communes du Val d'Origny du 12 juillet 2011- 1p*
- *Annexe 19 - courrier de demande de mémoire en réponse - 4p*
- *Annexe 20- mémoire en réponse aux observations du public par la société MET LE MONT-HUSSARD - 46p*

TOTAL = 151 pages